

DESCRIPTIF DE PROJET

Haïti



Empowered lives.
Resilient nations.

Intitulé du projet : Projet de relèvement post-catastrophe

Numéro du projet : 00099905

Partenaire d'exécution : PNUD

Date de début : Novembre 2016
2017

Date de fin : Décembre 2019 **Date de la réunion PAC :** 3 octobre

Brève description

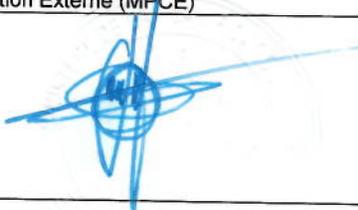
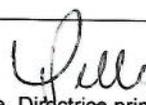
Le projet de relèvement post-catastrophe vise à soutenir le relèvement à long terme, la résilience aux chocs futurs et le développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées par les catastrophes naturelles. Afin d'atteindre les résultats attendus, le projet devra renforcer la *gouvernance* en privilégiant les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination et de mise en œuvre liées aux efforts de relèvement. Le projet portera également sur la restauration des *moyens de subsistance* par différents moyens : mesures d'urgence en faveur de l'emploi dans la gestion des déchets organiques et des débris, réhabilitation des infrastructures communautaires, des mesures pour réduire le risque de mortalité dans les zones sensibles ciblées par le projet pour créer un environnement de vie plus sûr et autres initiatives menées par la communauté ; formations pour la diversification des moyens d'existence ; et génération de revenus issus de l'agriculture et d'autres chaînes productives à court, moyen et long terme. Le projet favorise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'objectifs clés pour « reconstruire en mieux » en Haïti. Chaque activité a été réfléchiée pour contribuer à ces objectifs. Le projet répondra au Résultats stratégiques 6 et 5 du Plan stratégique du PNUD 2014-2017, en particulier le Produit 5.5 et à l'Effet 3 du descriptif de programme de pays et sera réalisé à travers les produits suivants :

- Produit 1 : La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.
- Produit 2 : L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.
- Produit 3 : Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.

Le projet fera l'objet d'une modalité de mise en œuvre directe, exécutée par le bureau de pays du PNUD en Haïti. Les orientations stratégiques seront données par le Comité de pilotage du projet présidé par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). La durée du projet s'étendra de novembre 2016 à décembre 2019. La réalisation des activités du projet sera conduite de manière séquentielle selon les zones géographiques et échelonnée en fonction de la disponibilité des financements.

Effet de contribution :	Total des ressources requises :	US \$30,272,145	
Effet 3 du descriptif de programme de pays - Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.	Total des ressources attribuées :	PNUD TRAC-1 et TRAC-3 :	950 000 USD
		Emergency Funding Windows - Financement du PNUD:	500 000 USD
		Crisis Funding Windows - Financement du PNUD:	150 000 USD
		Japon	500 000 USD
		Nouvelle-Zélande	178 571 USD (250 000 NZD)
		Maurice	200 000 USD
		ONU Femmes	60 000 USD
		Gouvernement FAES	1 995 000 USD
Produit(s) escompté(s) :	Besoins non financés :	US\$ 25,738,574	
Produit 5.5. du plan stratégique - Cadres politiques et mécanismes institutionnels mis en place aux niveaux nationaux et sous nationaux pour la gestion pacifique des conflits et des tensions émergentes et récurrentes			
Produit 3.1 du descriptif de programme de pays - Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.			

Approuvé par (signatures) :

Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	PNUD (partenaire d'exécution)
Aviol Fleurant, Ministre  Date :	Yvonne Helle, Directrice principale du PNUD en Haïti  Date :

Préface

L'objectif principal de ce projet est d'accompagner le Gouvernement et la population d'Haïti dans leurs efforts de relèvement dans les zones sinistrées par le cyclone Mathieu, en particulier les départements de la Grand'Anse, du Sud, des Nippes et du Nord-Ouest. Une semaine après le passage de Mathieu le 4 octobre 2016, le PNUD-Haïti a lancé des interventions d'urgence, en créant de nombreux emplois temporaires afin d'injecter rapidement de l'argent dans l'économie locale et de soutenir la stabilisation immédiate des moyens de subsistance dans les communautés vulnérables, tout en appuyant la réalisation de travaux prioritaires bénéficiant à l'ensemble de la communauté. Ces interventions d'urgence font partie d'une stratégie multidimensionnelle visant, à travers le relèvement rapide, à appuyer et accélérer la transition entre les activités humanitaires et celles de développement afin de réduire les effets des catastrophes futures et renforcer de manière durable la résilience de la population. Il s'agira donc de renforcer les capacités et les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux afin d'améliorer la coordination, la planification et la mise en œuvre des actions de relèvement suite au cyclone; de promouvoir une meilleure connaissance des risques, et d'améliorer la gestion de ces risques - de la préparation à la réponse aux catastrophes; et de restaurer les capacités productives et humaines en vue du relèvement économique durable et inclusif des communautés concernées. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des piliers essentiels de cette approche afin de « reconstruire en mieux ».

La région de la Caraïbe est exposée à de nombreuses catastrophes naturelles (inondations, cyclones, tremblements de terre, tsunامي, etc.). À l'échelle mondiale, Haïti est considéré parmi les pays les plus touchés par des événements climatiques extrêmes et des catastrophes liées à la météorologie. Entre 1975 et 2012, ces catastrophes ont provoqué des pertes économiques estimées annuellement à environ 2% du PIB.

En septembre 2017, le cyclone Irma, de catégorie 5 selon l'échelle d'intensité Saffir-Simpson, a durement frappé plusieurs pays de la région. Les dégâts en Haïti ont été moins importants que ce qu'on craignait. Néanmoins, des inondations ont affectés 22 communes des départements de l'Artibonite, du Centre, du Nord, Nord-Est, du Nord-Ouest et de l'Ouest. A la date du 12 septembre 2017, le bilan officiel du cyclone Irma fait état de 8.015 ménages affectés, dont 2.646 sévèrement affectés. On compte 12.539 personnes évacuées de leurs maisons et 21 abris provisoires sont encore utilisés pour héberger les populations. La préparation et la réponse plus efficace au cyclone Irma, coordonnée par la Direction de la Protection Civile, démontre la pertinence de continuer à renforcer les capacités des structures nationales en charge de la gestion des crises en Haïti.

Compte tenu de l'impact du cyclone Irma sur la partie nord d'Haïti, y compris le Département du Nord-Ouest, touché par un cyclone pour la deuxième fois en onze mois, et de la probabilité d'autres catastrophes naturelles au cours des prochaines années, le PNUD se réserve la possibilité d'élargir la zone de couverture géographique du projet afin de mieux répondre aux nouveaux besoins qui pourraient survenir. Le PNUD se réserve également la possibilité de réactiver les interventions de stabilisation immédiate des moyens de subsistance, à travers la création d'emplois d'urgence, dans les zones nouvellement affectées, et ce pour une durée maximale d'environ 6 mois après la catastrophe. Le maintien d'une certaine flexibilité d'intervention permettra au PNUD de répondre plus rapidement là où les besoins des populations se font le plus ressentir au lendemain d'une catastrophe.

En mettant l'emphase sur le renforcement des capacités, l'élaboration d'outils et l'affinement des méthodologies de travail, le projet vise à favoriser une réponse plus efficace lors de catastrophes futures, et pourrait être envisagé comme une première étape vers la création de capacités structurelles et permanentes de réponse aux catastrophes aux niveaux local, départemental et national. Le PNUD documentera les leçons apprises du projet, les utilisera pour affiner ses stratégies d'intervention en cours et futures, et les diffusera largement auprès des acteurs étatiques et des partenaires nationaux et internationaux afin de contribuer à la connaissance et à l'identification des bonnes pratiques de relèvement favorisant la stabilité, l'égalité et le développement durable en Haïti.

I. LE DÉFI DU DEVELOPPEMENT

LE PROBLÈME

Le 4 octobre 2016, Haïti a été violemment frappé par le cyclone Mathieu, de catégorie 4 caractérisée par des rafales de vents soutenus atteignant 235 km/h, qui a provoqué la plus grande urgence humanitaire qu'ait connue le pays depuis le tremblement de terre de 2010. Le cyclone Mathieu a causé des inondations, des glissements de terrain et des coulées de boue, endommagé les infrastructures routières, les bâtiments, les habitations et les infrastructures agricoles et entraîné des pénuries d'eau et d'électricité. Les départements les plus touchés ont été la Grand'Anse, le Sud, les Nippes et le Sud-Est.

Les départements de l'Ouest et du Nord-Ouest ont également été affectés. En date du 2 novembre 2016, le bilan officiel du cyclone Mathieu s'élevait à 546 morts, 128 disparus, 439 blessés, 141 493 déplacés, 2,1 millions d'habitants touchés (12 % de la population d'Haïti), 806 000 personnes potentiellement impactées par l'insécurité alimentaire extrême et 1,4 million d'individus en situation d'aide humanitaire, dont plus de 40 % d'enfants. Dans la Grand'Anse, on estime à 40 %, soit environ 546 000 personnes, le nombre de femmes sinistrées qui sont en âge de procréer¹.

Le tableau ci-dessous répertorie la population globale et les personnes touchées par département.

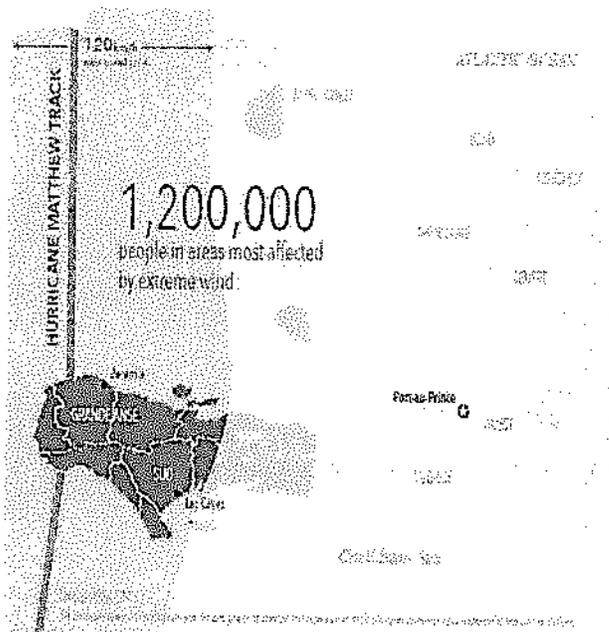


Figure 1. Exposition à la vitesse des vents (Source : Flash Appeal)

Département	Population globale	Nombre de personnes affectées ²	Communes les plus touchées (en termes de distribution alimentaire)	Liste des communes du département:
Grand'Anse	470 000	470 000	Jérémie Beaumont Dame-Marie Bonbon	Anse-d'Hainault Roseaux Dame-Marie Jérémie Les Irois Abricots Corail Bonbon Beaumont Chambelian Pestel Moron
Sud	775 000	775 000	Les Cayes Torbeck Port-Salut Île à Vache	Aquin Chardonnnières Cavaillon Les Anglais Saint-Louis du Sud Tiburon Les Cayes Côteaux Camp-Perrin Port-à-Piment Chantal Roche-à- Île à Vache Bateaux Maniche Port-Salut Torbeck Saint-Jean-du- Sud Arniquet
Nippes	342 000	205 000	Plaisance-du-Sud	Miragoâne L'Asile Fonds-des-Nègres Petit-Trou-de- Paillant Nippes Petite-Rivière-de-Nippes Plaisance-du- Anse-à-Veau Sud Arnaud Baradères Grand-Boucan

¹ Direction de la protection civile (DPC), cité dans le Rapport de situation n° 19.

² OCHA, Matthew Snapshot Oct 31st Affections by Department.

Département	Population globale	Nombre de personnes affectées ²	Communes les plus touchées (en termes de distribution alimentaire)	Liste des communes du département
Nord-Ouest	729 000	73 000	Non applicable	Baie de Henne Bombardopolis Jean-Rabel Môle Saint Nicholas Bassin Bleu Chansolme La Tortue Port-de-Paix Anse-à-Foleur Saint-Louis du Nord

Selon diverses évaluations, les impacts du cyclone Mathieu sont considérés comme particulièrement graves dans trois secteurs, à savoir la **sécurité alimentaire**, le **logement** et la **santé**. Premièrement, le cyclone Mathieu a compromis les niveaux de sécurité alimentaire. L'Évaluation de la sécurité alimentaire d'urgence (EFSA) a démontré que 806 000 personnes sont touchées par un « niveau extrême » d'insécurité alimentaire, nécessitant une aide alimentaire d'urgence³. Les bénéficiaires immédiats de denrées alimentaires les plus nombreux dans la Grand'Anse sont situés à Jérémie (72 735), à Beaumont (33 000), à Dame-Marie (25 314) et enfin aux Cayes (35 853)⁴. De grandes superficies de cultures ont été détruites (à hauteur de 70 à 100 % des cultures dans les zones touchées, selon les estimations), laissant les communautés sans ressource alimentaire. Le cyclone a frappé en pleine saison de récolte, détruisant la deuxième principale récolte de l'année et réduisant à néant les revenus agricoles potentiels, ce qui a exacerbé les besoins alimentaires dans les départements sinistrés. Des écarts de consommation persistants risquent d'accroître la malnutrition aiguë dans les zones touchées⁵. Les fortes pluies et les glissements de terrain ont également endommagé les infrastructures, en particulier dans les départements du Sud-Ouest, du Sud, du Sud-Est et du Nord-Ouest, rendant les routes impraticables, détruisant les ponts sur les voies d'accès critiques et perturbant les chaînes d'approvisionnement alimentaire et les activités du secteur privé.

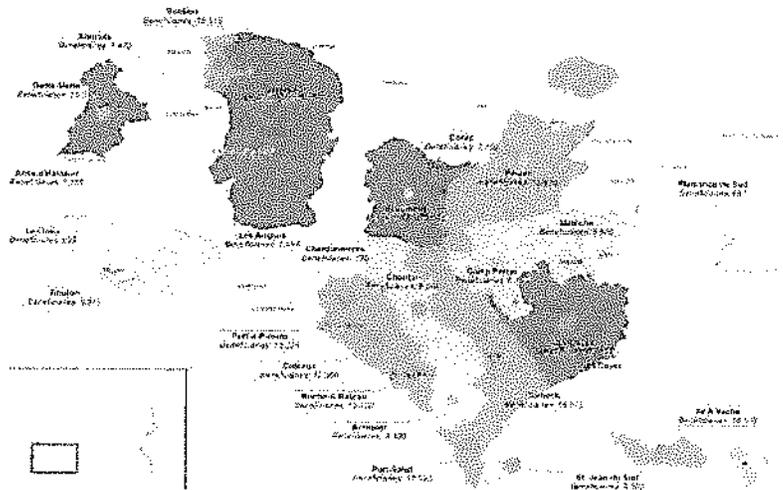


Figure 2: Distribution de nourriture 07-31 Oct. (au 2 nov. 2016, Source : PAM)

Deuxièmement, le cyclone Mathieu a chassé un grand nombre de personnes de chez elles et affecté les infrastructures socioéconomiques vitales. La Direction de la Protection Civile (DPC) indique que jusqu'à 90 % des maisons ont été détruites dans les zones les plus touchées. Les entreprises, les écoles, les bâtiments publics et les services essentiels ont également été endommagés. L'analyse préliminaire des dommages aux constructions menée dans le cadre du Programme d'application satellitaires opérationnelles (UNOSAT) de l'UNITAR, qui a couvert les régions 1, 2 et 4 représentant une superficie de près de 810 km² dans le département de la Grand'Anse, révèle au total quelque 26 604 bâtiments et structures présentant des dommages visibles et environ 351 sites impraticables, dont l'accès est manifestement

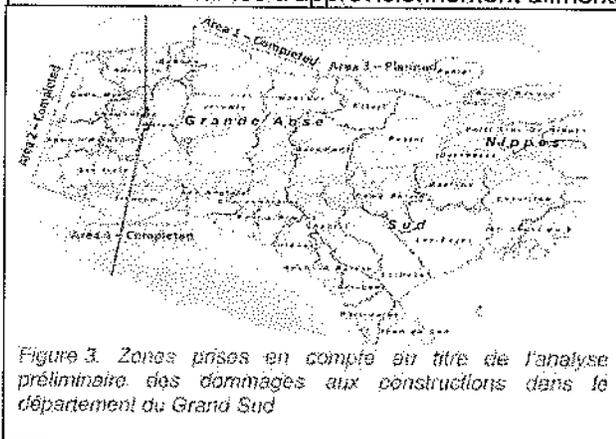


Figure 3. Zones prises en compte en titre de l'analyse préliminaire des dommages aux constructions dans le département du Grand Sud

³ Rapport de situation n° 11.

⁴ Programme Alimentaire Mondial, Rapport sur l'état des opérations/Descriptif de situation n° 18, 02 novembre 2016, disponible sur : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ep/wfp288326.pdf>. La carte est également disponible sur : https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/hfi_wfpo_fooddistribution_a3l_20161101.pdf.

⁵ USAID, cité dans le Rapport de situation n° 16.

difficile ou impossible. En outre, 1 381 lieux d'évacuation temporaires ont été identifiés dans les régions analysées⁶. Jérémie et Bonbon, qui comptent respectivement 3 636 et 2 300 personnes vivant dans des abris, sont parmi les communes les plus sinistrées à cet égard⁷. A cause des débris et des déchets solides provenant des maisons effondrées, des toits arrachés, des arbres tombés, des cimetières inondés et des latrines, le cyclone a eu des répercussions importantes sur la vie des communautés et la santé publique, alors que l'accès aux populations dans le besoin, restait entravé, notamment dans les régions reculées.

Le cyclone a eu aussi des répercussions importantes sur le bien-être socioéconomique de la communauté et sur ses ressources vitales, comme l'agriculture, la pêche et les activités commerciales à petite échelle, tant formelles qu'informelles. Étant donné que les activités économiques sont menacées en raison des effets néfastes du cyclone et compte tenu de la hausse du chômage consécutif à toute catastrophe, la réhabilitation des moyens de subsistance est un élément essentiel de la reprise après sinistre. L'accès immédiat au revenu et au rétablissement de l'économie locale est une priorité pour les communautés, et en particulier pour les membres les plus vulnérables.

Enfin, le cyclone Mathieu a pesé sur la santé publique. On a constaté une augmentation du nombre de cas de choléra dans le pays : 3 423 cas suspects de choléra ont été signalés du 4 au 24 octobre 2016, dont 1 065 dans le département du Sud et 752 dans le département de la Grand'Anse. Les centres de traitement du choléra ont été détruits, les stocks de matériel médical départementaux ont été endommagés ou perdus, et les systèmes de surveillance ont été touchés. La capacité limitée à identifier la provenance des cas de choléra et les fortes pluies à travers le pays ont exacerbé le risque de propagation de la maladie.

Selon le FNUAP, près de 13 650 femmes enceintes ont été touchées par l'ouragan Matthew. Beaucoup d'entre elles avaient lutté pour trouver les soins préventifs dont elles ont besoin, car les efforts visant à réhabiliter les services de santé reproductive et les programmes d'accouchement dans le Grand Sud sont encore en cours. En conséquence, les femmes ont subi des risques spécifiques pour la santé associés à la grossesse et à l'accouchement. De plus, en raison de la situation précaire et des flux dans la disponibilité de services complets de santé sexuelle et reproductive, les femmes et les filles ont également été rendues plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/sida.

En plus, il y a eu, dans les régions touchées, un grand manque d'organisations et/ou d'institutions équipées pour fournir une gestion clinique du viol et de la violence sexuelle conformément aux protocoles internationaux. Il y a toujours également un manque important de réseaux de soutien psychosocial disponibles.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Au cours des dernières décennies, les chercheurs ont commencé à documenter l'impact différencié des catastrophes naturelles sur les femmes et les hommes.⁸ Les femmes sont souvent confrontées à des défis particuliers en période de catastrophe. Par exemple, lors d'une catastrophe naturelle :

- L'insécurité économique des femmes tend à augmenter plus que celle des hommes (étant donné que les femmes commencent souvent avec moins de ressources que les hommes) ;
- Les femmes sont souvent confrontées à des obstacles spécifiques au genre en participant au travail de secours et de reconstruction ;
- Le fardeau de travail des femmes tend à augmenter davantage que celui des hommes, compte tenu notamment de leur rôle d'aidante principale en période de désastre ; et
- Les femmes ont tendance à récupérer plus lentement des pertes économiques que les hommes, car leur statut socioéconomique est souvent plus vulnérable au moment des catastrophes.

⁶ UNITAR-UNOSAT, Hurricane Matthew Preliminary Satellite Based Damage Assessment Report : Grand South departments. Update 2 (as of 27 Oct. 2016.) : Area 1, 2 & 4

⁷ IOM Shelter Distribution, as of 25 October 2016. Les cartes par département sont disponibles sur : https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/25102016_shelter-nfi_distribution_grandeanse.pdf ; https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/25102016nfi_distrib_shelter-ution_sud.pdf ; https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/25102016_shelter-nfi_distribution_nippes_ouest_nordouest.pdf.

⁸ Par exemple, voir : Enarson, Elaine (2000). Genre et catastrophes naturelles.

Malgré ces défis, de nombreuses femmes ont développé des stratégies d'adaptation pour protéger la durabilité de leur environnement et de leurs moyens de subsistance.

La grande majorité des femmes dans le Grand Sud étaient déjà dans une situation précaire avant Mathieu, y compris à cause de leur surreprésentation dans des secteurs économiques informels, invisibles ou à faible salaire et de leur manque d'accès à la propriété des terres et d'autres biens productifs. Alors que les dégâts et les pertes pour les moyens de subsistance productifs des femmes après le passage de Mathieu sont difficiles à quantifier, le PDNA a estimé qu'ils représentaient environ 77,394,004.00 USD.

Résumé des besoins post-Mathieu (en millions de dollars US)⁹

	Court terme (6 mois)	Moyen terme (6-18 mois)	Long terme (18-36 mois)	Besoins totaux
Genre	12,90	38,70	25,80	77,39

En Haïti, 62% des microentreprises avec un seul employé sont détenues par des femmes. Étant donné que beaucoup d'entre elles exploitent des microentreprises depuis leurs maisons, plusieurs des espaces de vie des femmes endommagés par Mathieu étaient également leurs espaces de travail. Ils contenaient tous leurs approvisionnements et leurs matériaux de subsistance. En outre, on estime que 80% des commerçants itinérants responsables du transport des produits agricoles des producteurs aux consommateurs (connu sous le nom de Madame Sara) sont des femmes. La dévastation causée par Mathieu sur les infrastructures de transport et de communication dans le Grand Sud et les fortes pluies qui ont suivi ont sévèrement restreint la mobilité des femmes et l'accès aux marchés, rendant impossibles leurs activités génératrices de revenus régulières.¹⁰

Le PDNA a révélé que les dommages causés par Mathieu au secteur agricole ont particulièrement affecté les femmes, qui représentent 27% des chefs d'exploitation. Les revenus des femmes dans les régions affectées dépendent grandement du commerce de produits agricoles et de biens manufacturés, dont les coûts d'approvisionnement ont augmenté. Une grande proportion d'actifs productifs (animaux, arbres fruitiers, outils, équipements, etc.) a été détruite ou endommagée par Mathieu, ce qui place les agriculteurs dans une privation presque totale et les oblige à engager de nouveaux crédits pour remplacer ces actifs ou les réparer. Ces effets ont aggravé la situation des femmes qui n'ont souvent accès au crédit qu'à des taux d'intérêt très élevés (72% par an, avec les IMF et 120% avec des prêteurs) car elles ne peuvent pas répondre aux conditions du secteur bancaire formel.¹¹

Mathieu a également eu pour effet d'accroître le fardeau des femmes dans le travail domestique et non rémunéré. Le caractère aléatoire des points d'eau en raison des dommages signifie que les femmes doivent se rendre plus loin à la recherche de cette denrée précieuse, souvent pour une demi-journée.¹² Le soin des enfants à la maison (en particulier lorsque les écoles ont été utilisées comme abris d'urgence), des personnes âgées, des malades et des blessés ont considérablement alourdi la charge de travail domestique de nombreuses femmes, ce qui les empêche de s'engager de façon significative dans les activités de relèvement.

Les ménages dirigés par des femmes - qui, dans les régions rurales d'Haïti, sont plus susceptibles d'être pauvres que les ménages dirigés par les hommes - représentent 40% des ménages touchés par Mathieu. De même, les femmes chefs de ménage possédaient 40% des maisons endommagées par l'ouragan.¹³ En plus des pertes et des dommages considérables qu'elles ont endurés, les femmes chefs de ménage doivent également faire face à des obstacles socio-culturels et économiques qui entravent leur progression et diminuent leur capacité de résilience.

En outre, l'augmentation des taux de violence à l'égard des femmes a été identifiée comme un problème après le passage de Mathieu, en particulier par les femmes qui vivaient dans des abris d'urgence. Par exemple, le FNUAP a signalé que les femmes et les filles étaient particulièrement préoccupées par le niveau élevé d'insécurité et la difficulté de circuler librement après la tombée du soleil dans les régions touchées. Dans la majorité des abris temporaires dans le Grand Sud, il n'y avait pas d'espaces réservés aux femmes et aux filles, d'espace privé

⁹ PDNA, 2016.

¹⁰ Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), Évaluation des besoins post-cyclone Mathieu : Secteur transversal genre. Novembre 2016, p. 12. Disponible sur : http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/library/women_empowerment/rapport-sectoriel-transversal-genre.html

¹¹ Ibid, p. 8.

¹² Ibid, p. 13.

pour se laver et se changer. Les gens vivaient dans des chambres surpeuplées sans séparation entre les familles et des inconnus, ce qui a aggravé l'exposition des femmes et des filles aux agressions et aux abus.¹⁴

Face à l'exacerbation de l'inégalité entre les sexes et à la vulnérabilité accrue des femmes après le passage de Matthieu, le PNUD a adopté une approche volontariste pour intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que stratégie et résultat clé de sa contribution au relèvement post-Matthieu.

RÉPONSE IMMEDIATE

En collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires, l'Équipe Humanitaire Pays (HCT) a lancé, le 10 octobre 2016, un Appel éclair (*Flash Appeal*) visant à récolter en urgence 119,8 millions de dollars US pour répondre dans les trois mois aux besoins humanitaires les plus urgents de 750 000 personnes, dont 315 000 enfants. Les États Membres et les organismes de financement réagissent lentement à l'appel et les besoins restent importants. Les partenaires ont élaboré des projets individuels pour appuyer les activités sectorielles et les besoins financiers identifiés dans l'appel, tout en adaptant leur réponse aux résultats des évaluations les plus récentes.

À l'appui des autorités nationales et des partenaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a coopéré avec le Centre d'Opérations d'Urgence National (COUN), les agences des Nations Unies et les Organisations non gouvernementales (ONG) en vue de procéder à des évaluations sur le terrain et d'identifier les besoins et les ressources disponibles pour fournir la meilleure réponse coordonnée possible. OCHA poursuit sa coordination avec les partenaires humanitaires régionaux (REDLAC), en partageant des informations sur les déploiements et la mise en place anticipée de stocks au centre logistique régional.

Le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF) a débloqué 6,6 millions de dollars US pour répondre aux besoins les plus urgents des personnes touchées (fourniture de matériel de plantation et des semences à 13 500 ménages représentant 67 500 personnes dans les départements du Sud et de la Grande Anse). Le CERF a également accordé un prêt de 8 millions de dollars US à l'UNICEF pour intensifier la riposte visant à contrer l'épidémie de choléra qui continue sa progression. Un nombre limité d'États Membres, d'organismes et d'agences ont contribué à la réponse collective face à la crise humanitaire ou se sont engagés à la faire¹⁵.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont travaillé de concert pour subvenir aux besoins alimentaires immédiats et répondre au risque de malnutrition aiguë. Le PAM a fourni des vivres d'urgence aux communautés affectées et la FAO organise la livraison et le remplacement des semences en Haïti selon les évaluations. Dans le secteur de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) coordonnent la réponse sanitaire avec le Centre d'Opérations d'Urgence National (COUN) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), en étroite collaboration avec l'UNICEF. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et ONU Femmes s'efforcent de répondre aux préoccupations relatives à la protection, en facilitant aux femmes et aux filles l'accès à des espaces sûrs, en veillant à ce qu'elles aient un meilleur accès à des soins et services de santé reproductive et en favorisant une réponse plus adéquate aux cas de la violence basée sur le genre. En collaboration avec le PNUD, ces organisations contribuent également à faire en sorte que les services humanitaires et de relèvement soient conçus et mis en œuvre avec une attention particulière aux besoins et aux priorités des femmes et des filles. L'OMS prend en charge le suivi de la santé et la surveillance épidémiologique dans les refuges. L'UNICEF poursuit ses efforts pour vacciner 500 000 personnes contre le choléra dans les zones touchées. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a lancé un appel d'urgence visant à récolter 6,9 millions de dollars US afin d'aider la Croix-Rouge haïtienne à secourir 50 000 personnes dont les habitations sont endommagées ou détruites dans le sud-ouest d'Haïti, en leur fournissant du matériel et des outils pour construire des abris d'urgence et réparer sommairement leurs maisons.

Le PNUD a déployé ses premiers intervenants en Haïti, comprenant un expert chargé de l'évaluation des besoins post-catastrophe, un conseiller principal en matière de relèvement et un coordonnateur des activités de

¹⁴ UNFPA et MCFDF, Résumé de l'évaluation rapide VBG, « Mission d'analyse de contexte sur les services, les comportements et les besoins spécifiques des femmes et filles face à la violence basée sur le genre », 12-16 octobre 2016, Départements des Nippes et de la Grande Anse. Disponible sur : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_devaluation_sector_qbv_haiti_octobre_2016_final.pdf.

¹⁵ Rapport de situation n° 16.

relèvement. Cette équipe a été mandatée pour appuyer le ministère de la Planification et de la Coopération Externe et à d'autres organismes gouvernementaux, comme la Direction de la Protection Civile (DPC), afin de passer le plus tôt possible à la phase de relèvement. Une équipe de planification du projet SURGE¹⁶ a également été dépêchée auprès du bureau de pays en Haïti pour contribuer à l'élaboration d'un plan comportant un volet opérationnel et un volet programmatique intégrés, destiné à répondre aux besoins immédiats nécessités par la crise et aussi à aider les régions touchées à établir un plan de relèvement à court, moyen et long terme. L'équipe a appuyé le processus d'Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) conduit par le Gouvernement ainsi que la mise en place du Groupe de travail sectoriel sur le relèvement et les moyens de subsistance sous le leadership du Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE).

L'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) a été présentée officiellement par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe 3 février 2017 et sa mise en œuvre est actuellement en cours. L'évaluation PDNA préconise cinq axes d'orientation majeurs pour la stratégie de relèvement générale, en lien avec les « Grands Chantiers » prévus dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) :

- Premier axe** : Réduction de la vulnérabilité, protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Second axe** : Promotion d'une infrastructure intégrée
- Troisième axe** : Revalorisation des secteurs productifs
- Quatrième axe** : Remise en état des infrastructures de base
- Cinquième axe** : Renforcement des capacités des organes des collectivités territoriales et des autorités locales

La stratégie de relèvement du PDNA est guidée par un certain nombre de principes directeurs visant à améliorer la qualité et l'impact du relèvement, en mettant l'accent sur l'égalité et l'inclusion et en encourageant la réduction des risques et la restauration de l'environnement. Ces principes directeurs comprennent notamment:

- La planification des interventions de relèvement de manière à relier les efforts humanitaires aux stratégies et interventions de développement en cours;
 - L'intégration de mesures de réduction des risques de désastres dans toutes les initiatives sectorielles dans le but de reconstruire en mieux et de renforcer la résilience;
 - L'attention particulière qui doit être accordée aux groupes les plus vulnérables et les plus touchés, y compris les femmes et notamment les femmes chef de ménage;
 - La participation des communautés dans tous les aspects du relèvement;
 - Le processus de relèvement comme un moyen de réduire la vulnérabilité des femmes et d'accroître l'égalité entre les sexes;
 - Le renforcement des capacités et des compétences des populations en vue de réduire leur vulnérabilité et de favoriser leur résilience;
 - L'intégration des considérations environnementales durables et des mesures de prévention et de réduction des risques naturels;
 - Le renforcement des capacités nationales et locales en matière de préparation, de réponse et de gestion du relèvement.
-
- Prévoir le processus de rétablissement comme moyen d'accroître l'égalité entre les sexes et d'améliorer la résilience des femmes;
 - Mettre l'accent sur le soutien des groupes les plus défavorisés et les plus touchés, y compris les femmes et les femmes chefs de famille; et
 - Assurer une participation active et égale de toutes les parties de la population à tous les aspects du processus de rétablissement afin de promouvoir l'égalité des chances pour l'autonomisation ainsi que l'appropriation locale des activités de récupération.

Le Plan de réponse humanitaire (HRP), publié en février 2017, établit les priorités suivantes :

- Objectif stratégique 1** : Renforcer la résilience des personnes touchées en leur offrant une aide vitale, un meilleur accès aux services de base et la restauration immédiate de leurs moyens de subsistance.

¹⁶ En 2006, le PNUD a lancé son Initiative de réponse immédiate aux crises (SURGE) pour améliorer sa capacité institutionnelle à répondre plus rapidement et plus efficacement dans la phase de relèvement suite à un conflit ou à une catastrophe. Le PNUD peut déployer les conseillers SURGE sur un préavis très court.

Objectif stratégique 2 : Assurer une réponse rapide et efficace aux épidémies de choléra et autres maladies d'origine hydrique.

Objectif stratégique 3 : Assurer la protection et promouvoir la mise en place de solutions durables à l'intention des déportés et des rapatriés de la République dominicaine et des déplacés qui vivent toujours dans des camps.

Objectif stratégique 4 : Consolider les liens entre l'humanitaire et le développement et renforcer la capacité de préparation et d'intervention des institutions nationales face aux catastrophes naturelles.

Parmi ces domaines prioritaires, le PNUD a appuyé de façon prioritaire et dans un premier temps le rétablissement des services de base et des moyens de subsistance dans les zones touchées en mettant l'accent initialement sur l'emploi d'urgence (*cash-for-work*) tout en faisant le pont vers les activités de revitalisation économique. Au moins 40% de femmes ont bénéficié des quelques 48 000 emplois d'urgence créés après le cyclone, dont 100% dans la commune d'Abricot, dans la Grand'Anse. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont également intrinsèques au renforcement des capacités au niveau national et local en matière de gouvernance, de préparation aux catastrophes et de mesures de réduction des risques, ainsi qu'en matière de relèvement économique à plus long terme, de protection de l'environnement et de renforcement de la résilience globale face aux aléas potentiels.

Il est clair que la portée de la catastrophe exige une augmentation significative des capacités de réaction et de relèvement, coordonnée par les groupes sectoriels établis et soutenue par les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) sous le leadership des ministères sectoriels concernés.

LES FACTEURS DE RISQUE

Il existe plusieurs facteurs de risque associés à la réponse et au relèvement post Mathieu. En ce qui concerne la réponse immédiate, il s'agit notamment des contraintes de logistique et de sécurité, et de la capacité de réponse limitée. Les efforts déployés pour accéder aux zones les plus touchées d'Haïti, notamment dans les départements de la Grand'Anse et du Sud, ont été sérieusement entravés par les inondations, l'effondrement des réseaux de communication et la destruction des infrastructures vitales. Les routes principales dans les zones affectées ont été progressivement réhabilitées. En outre, le pays est confronté à une capacité de réponse limitée. Le nombre d'intervenants humanitaires sur le terrain a considérablement diminué depuis le séisme de 2010, passant de 512 au pic de la réponse à 84 en 2016. La plupart d'entre eux sont confrontés à des contraintes financières, ce qui restreint leur capacité à fournir l'assistance requise¹⁷

L'impact du cyclone Mathieu a été sévère en raison de vulnérabilités préexistantes qui incluent des expériences dévastatrices en matière de catastrophes naturelles et de vulnérabilité socio-économique. Au cours des 50 dernières années, Haïti a été régulièrement frappé par les tempêtes tropicales et les inondations. La saison des cyclones de 2008 avait touché le pays de plein fouet, entraînant 793 décès, faisant 826 000 victimes et dévastant près des trois quarts des terres agricoles¹⁸. Haïti a également souffert d'inondations en 2002, 2003, 2006 et 2007. Plus récemment, en janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 a frappé la capitale, Port-au-Prince, tuant 222 570 personnes et affectant près de 3,5 millions d'habitants¹⁹. En septembre 2017, le cyclone Irma de catégorie 5 selon l'échelle de Saffir-Simpson a frappé plusieurs pays de la Caraïbe, dont Haïti. Des inondations ont affecté 22 communes des départements de l'Artibonite, du Centre, du Nord, Nord-Est, du Nord-Ouest et de l'Ouest. A la date du 12 septembre 2017, le bilan officiel du cyclone Irma fait état de 8. 015 ménages affectés, dont 2. 646 sévèrement endommagés. On compte 12. 539 personnes évacuées de leurs maisons et 21 abris provisoires sont encore utilisés pour héberger les populations. En raison de son exposition élevée aux risques multiples, aggravée par les vulnérabilités économiques, institutionnelles et sociales, Haïti est classé à l'échelle de divers indices mondiaux comme l'un des pays les plus à risque de la planète. Haïti occupe respectivement le 14^{ème} rang sur 191 au classement de l'Index for Risk Management (INFORM)²⁰ 2017, le 3^{ème} rang sur 187 au titre de l'indice German Watch Global Climate Risk Index 2016 et le 21^{ème} rang sur 171 à l'échelle de l'indice World Risk Index 2015.

Sept ans après le séisme de 2010, le pays a encore du mal à dépasser la phase de relèvement pour accéder à celle de développement à plus long terme et peine à lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement.

¹⁷ Flash Appeal

¹⁸ Reliefweb, Haïti Storms Fact Sheet #5 (FY) 2009, disponible sur : <http://reliefweb.int/report/haïti/haïti-storms-fact-sheet-5-fy-2009>

¹⁹ Reliefweb, Haïti: Earthquakes -- Jan 2010, disponible sur : <http://reliefweb.int/disaster/eq-2010-000009-ht>

²⁰ INFORM est un outil mondial d'évaluation des risques open source destiné aux crises humanitaires et aux catastrophes. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur : <http://www.inform-index.org/>

La croissance économique est passée de 2,8 % au cours de l'exercice 2014 à 1,2 % en 2015. Le déclin devrait se poursuivre, avec un taux de croissance de 0,8 % en 2016, en raison de la baisse des investissements, de l'environnement politique incertain et d'une reprise modeste du secteur agricole après la grave sécheresse. Haïti reste le pays le plus pauvre des Amériques et l'un des plus pauvres au monde (avec un PIB par habitant de 846 dollars US en 2014). Classé 163^{ème} sur 188 pays à l'échelle de l'indice de développement humain (IDH) de 2015, il est placé à la 138^{ème} place sur les 155 pays recensés au titre de l'indice de l'inégalité de genre (IIG), ce qui indique qu'il présente un degré élevé de disparité entre les femmes et les hommes. Le revenu national brut par habitant (à la parité de pouvoir d'achat) s'établit à 1 730 dollars US, alors qu'il est en moyenne de 14 098 dollars US pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Banque mondiale, 2014). Selon la dernière Enquête sur les conditions de vie des ménages après le séisme (ECVMAS 2012), plus de 6 millions de Haïtiens sur les 10,4 millions d'habitants que compte le pays (59 %) vivent en deçà du seuil national de pauvreté de 2,42 dollars US par jour et plus de 2,5 millions (24 %) vivent en deçà du seuil national d'extrême pauvreté, fixé à 1,23 dollar US par jour. Haïti est également l'un des pays les plus inégalitaires au monde, avec un coefficient de Gini qui stagne à 0,61 depuis 2012²¹.

Le relèvement décrit l'action par laquelle les pays, les communautés et les ménages entreprennent de réparer, reconstituer ou récupérer ce qui a été perdu à la suite d'une catastrophe, afin de réduire le risque de tomber dans la dépendance humanitaire à l'avenir. Les vulnérabilités existantes augmentent l'impact d'une catastrophe et prolongent le processus de relèvement. Les catastrophes peuvent entraîner un ralentissement économique, des pertes d'emplois et une faible activité entrepreneuriale, condamnant ainsi certains à retomber dans la pauvreté. Les inégalités socio-économiques existantes exacerbent l'impact d'une catastrophe sur les membres défavorisés et vulnérables de la population, y compris les femmes, les enfants les jeunes et les personnes âgées, notamment en termes de perte de moyens de subsistance, d'accès aux services publics (ex. soins de santé génésique ; services de justice ; éducation) et d'exposition à la violence sexiste. Les relèvements sont souvent longs du fait que les autorités n'ont pas la capacité d'appuyer le processus à long terme, compte tenu des besoins immédiats auxquels elles se doivent de faire face. Les communautés affectées quant à elles manquent souvent de connaissances ou de soutien et tentent de se relever en s'appuyant sur leurs propres ressources et capacités limitées. En raison du manque d'accès aux ressources et à l'information sur les pratiques de réhabilitation sûres, les populations sinistrées ont souvent tendance à reconstruire en moins bien ou au mieux à l'identique de ce dont ils disposaient avant la catastrophe. L'absence de tout environnement favorable autorisant l'accès au revenu, au crédit ou aux marchés déclenche des migrations internes et engendre des situations de pauvreté constante. Dans ces conditions, il ne peut s'en suivre qu'une restauration limitée de l'environnement et des écosystèmes. Les efforts de relèvement non planifiés perpétuent souvent les problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui sont à l'origine de l'ampleur des incidences des catastrophes.

PRIORITÉS DU RELÈVEMENT

Selon l'évaluation PDNA²², le cyclone Mathieu aurait causé des dommages et pertes à hauteur de 2,778 milliards de dollars US, ce qui équivaut à 32 % du PIB. L'analyse sectorielle révèle que les dommages et pertes ont été pour la plupart constatés d'abord dans les secteurs sociaux (41 %), puis dans les secteurs productifs (29 %), au niveau de l'environnement (17 %) et enfin dans le secteur des infrastructures (13 %).

Secteurs	Dommages (en millions d'USD)	Pertes (en millions d'USD)	Total (en millions d'USD)	Total dommages et pertes (%)
Sociaux	897,72	228,91	1126,63	41 %
Infrastructurels	228,74	126	354,7	13 %
Productifs	320,4	474,3	794,7	29 %
Environnement	485,11	-	485,11	17 %
Total	1933	831	2 761	100 %

Tableau : Pertes et dommages par secteur

²¹ Banque mondiale, Haïti Présentation, disponible sur : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>.

²² Évaluation des besoins post-catastrophe pour le cyclone Mathieu, République d'Haïti, 2017.

Parmi les secteurs productifs, l'agriculture a été la plus touchée (à hauteur de 573 millions de dollars US en dommages et pertes, soit 20 % de l'ensemble des dommages et pertes). Les pertes estimées au titre de l'agriculture (362 millions de dollars US) sont les plus élevées de ces dernières décennies. En particulier, on estime le manque à gagner dû aux pertes de récoltes à au moins 35 millions de dollars US : géographiquement, le département de la Grand'Anse a été le plus fortement impacté (14 millions de dollars US), suivi de celui du Sud (8 millions de dollars US). Par ailleurs, les pertes sur stocks sont évaluées à 14 millions de dollars US dans les six départements. Quant aux cultures, ce sont celles des pois (pois congo) et des bananes qui ont été les plus fortement endommagées.

Parmi les secteurs sociaux, le logement et l'urbanisation ont été les plus touchés (à hauteur de 856 millions de dollars US en dommages et pertes, soit 31 % de l'ensemble des dommages et pertes). La grande majorité des Haïtiens (58 %) vivent dans des zones urbaines et de nombreuses maisons ont été construites par les habitants eux-mêmes, dans des zones à risque telles que les lits des rivières, à proximité des sources sismiques et sur les pentes abruptes. Ceci est le cas dans les villes secondaires, comme Les Cayes et Jérémie, qui ont une capacité limitée à gérer la migration rurale, mais aussi à Port-au-Prince, la capitale. Par conséquent, le secteur du logement est l'un des plus lourdement touchés par le cyclone Mathieu, particulièrement à Jérémie. On estime que 1 214 constructions ont été endommagées à Jérémie, ce qui représente 85 % du total des bâtiments évalués, alors que 39 % des bâtiments ont été complètement détruits. Dans les communes telles que Rochelois, Asile, Maniche, Camp-Perrin, Chantal, Beaumont, Duchity, Moreau et Chamberlain, plus de 75 % des villages ont été complètement ravagés. Ces dommages ont forcé quelque 175 000 personnes à quitter leur foyer pour trouver refuge dans des abris temporaires où les mesures de protection et de sensibilisation à l'égalité des sexes font défaut.

Le montant estimé des dommages et pertes dans le secteur de la gouvernance locale est de 1,2 million de dollars US. Les dommages concernent avant tout les bâtiments (20 % du montant total). Les pertes (80 %) sont essentiellement liées au coût de remplacement d'équipements vétustes mais indispensables pour une bonne réactivité des institutions de gouvernance locale pour les besoins de relèvement des communautés sinistrées. Même si elles sont plus négligeables, les pertes budgétaires au niveau des mairies (augmentation des besoins en budget de fonctionnement et pertes de revenus fiscaux) pourraient s'avérer critiques dans un proche avenir pour assurer l'opérationnalité de ces institutions. Le renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de gouvernance, à tous les échelons, constitue donc une priorité pour une coordination plus efficace et une meilleure préparation de la réponse post-catastrophe.

Les pertes et dommages causés par le cyclone Mathieu dans le secteur de la gestion des risques et des désastres sont estimés à 15 109 800 dollars US, dont 13 424 800 dollars US pour les pertes et 1 675 000 dollars US pour les dommages. Cela concerne essentiellement les centres d'opération d'urgence départementaux et communaux dans les zones affectées, les équipements de premiers secours, les réserves de fonds et les stocks d'urgence.

Le relèvement doit prioriser la réduction de la vulnérabilité, le renforcement des capacités de réponse aux désastres, et la production d'informations pour la réduction des risques afin de renforcer la résilience des populations. Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de promouvoir une connaissance approfondie des risques et de renforcer la gouvernance de la gestion des risques.

En ce qui concerne l'environnement, les impacts de Mathieu ont exacerbé une situation déjà précaire. Les dommages causés au secteur de l'environnement sont estimés à 485,11 millions de dollars US. De nombreux secteurs environnementaux et écosystèmes naturels ont été touchés, particulièrement la végétation naturelle, la biodiversité animale, l'agroforesterie, les ressources en eau douce (lacs, étangs, sources et rivières), les plages, les mangroves, les récifs coralliens et les herbiers marins. Ces dommages ont des impacts négatifs sur des secteurs-clés de l'économie comme le tourisme, la pêche ou l'agriculture.

L'environnement est considéré comme étant extrêmement affecté dans 67 % des aires de surface des départements touchés, et les principaux besoins du secteur consistent à restaurer les barrières de protection naturelle le long du littoral, des rivières et dans les zones les plus sévèrement défranchies, en proie à l'érosion en amont des bassins versants, à promouvoir le développement et la reprise des filières vertes et bleues afin d'optimiser le potentiel écologique et économique du territoire et à développer des systèmes intégrés de gestion des déchets au niveau municipal en mettant l'accent sur la valorisation économiques des déchets.

LE RÔLE DU PNUD

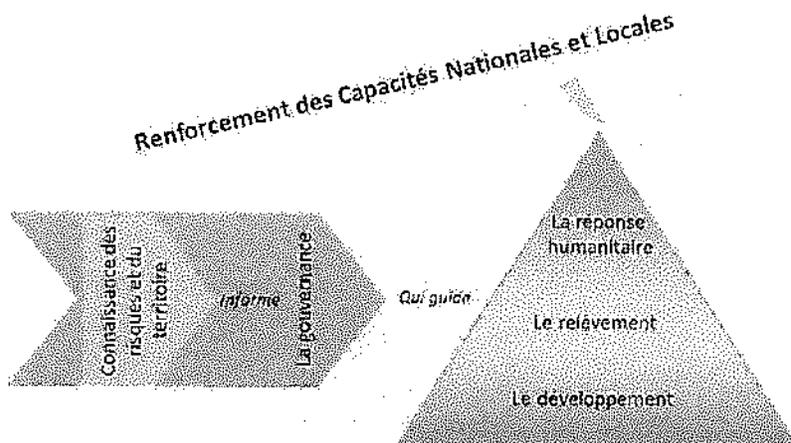
Les effets dévastateurs de Mathieu n'ont fait que rappeler la grande vulnérabilité d'Haïti face aux aléas climatiques et la nécessité que la planification du développement et l'aménagement du territoire s'articulent autour de la connaissance et de la prise en compte des risques et de la réhabilitation et la préservation de l'environnement.

Le PNUD aide les autorités nationales et locales à s'attaquer aux facteurs qui sont à l'origine de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le PNUD appuie également les communautés dans leurs efforts visant à adopter des mesures et des trajectoires tenant compte des risques. Au lendemain d'une catastrophe, le PNUD facilite le relèvement en combinant le rétablissement communautaire et l'injection de ressources financières au niveau des ménages, par le biais de la création d'emplois d'urgence dans la gestion des débris, la reconstruction et/ou la réhabilitation des infrastructures communautaires.

Cette approche du relèvement non seulement répond aux besoins immédiats des régions touchées pour lancer le relèvement, mais crée également les conditions du redressement à long terme, de la résilience face aux chocs multiples et du développement durable. En réponse au cyclone Mathieu, les interventions du PNUD seront concentrées sur le renforcement de la résilience. Les projets mis en œuvre à cet effet serviront à rétablir les moyens de subsistance, à renforcer les capacités de gouvernance (nationales et locales) pour coordonner et gérer les processus de relèvement, à intégrer des mesures de réduction des risques dans les activités de relèvement et à fournir les services de base à la population. L'émphase mise dans toutes les activités sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes fait partie intégrante de la stratégie de relèvement post-catastrophe. Toutes les approches susmentionnées mettent l'accent sur la nécessité de relier les efforts de secours aux actions censées conduire au relèvement et au développement.

Le graphique ci-après illustre l'approche du PNUD pour le relèvement en Haïti, qui mise sur une connaissance approfondie des risques et de l'environnement qui informe le développement territorial, une gouvernance multi-niveaux renforcée et des efforts de relèvement faisant le lien entre l'humanitaire et le développement à travers le renforcement de la résilience.

Réponse à l'Ouragan Mathieu: La vision du PNUD Haïti pour transcender le lien entre humanitaire-développement et mieux reconstruire/atténuer l'impact des futurs désastres



Les interventions du PNUD sont fondées sur le mandat principal de l'organisation et consistent à favoriser le développement durable et inclusif en appui aux processus de relèvement : approche fondée sur le renforcement des capacités axé sur les communautés ; accent mis sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; soutien aux droits humains en faveur du développement ; concentration des efforts sur l'institutionnalisation des processus à l'échelon national et sous-national, et sur le travail multidisciplinaire y afférent, y compris au niveau de la gouvernance, des moyens de subsistance et de l'environnement.

Cette approche est guidée par deux cadres internationaux : les résultats du Sommet mondial humanitaire et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030. Au cours du Sommet mondial humanitaire, 32 engagements fondamentaux ont été pris, en particulier dans le cadre de 7 tables rondes organisées sur différents thèmes, notamment en ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour gérer différemment les risques et les crises liés aux catastrophes naturelles et pour une action en faveur de l'égalité des sexes. En particulier, la table ronde 6, qui s'est penchée sur le thème « Catastrophes naturelles et

changement climatique : gérer les risques et les crises différemment » et la table ronde 7 sur "Les femmes et les filles : Une incitation à l'action pour assurer l'égalité des sexes" s'est conclue par des engagements fondamentaux qui sont d'une grande pertinence pour le projet qui nous occupe.

Grâce aux interventions proposées, le PNUD s'emploiera à : renforcer la gestion nationale et locale des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques (engagement fondamental 24) ; mettre en œuvre des stratégies et des plans de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques (engagement fondamental 23) ; donner aux femmes et filles les moyens de devenir moteurs et agents du changement (engagement fondamental 16)²³ ; et accroître la résilience de la communauté en tant que première ligne de réponse critique (engagement fondamental 26). En outre, le projet réalisera les évolutions ou changements convenu(e)s dans le cadre du Sommet mondial humanitaire. En particulier, les interventions proposées au titre de ce projet seront guidées par la recommandation préconisée sous la responsabilité principale 4, à savoir « Travailler différemment pour mettre fin au dénuement », notamment : renforcer, *sans les remplacer*, les systèmes nationaux et locaux ; anticiper les crises sans attendre qu'elles éclatent ; et assurer des réalisations collectives : dépasser le clivage action humanitaire-développement²⁴.

Ces efforts concourent également au Cadre de Sendai, en particulier au titre de la *Priorité d'action n° 4* : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Cette priorité permet de mieux rapprocher les activités de secours, de remise en état et de développement, et de profiter des occasions offertes durant la phase de relèvement pour renforcer les capacités permettant de réduire le risque de catastrophe à court, moyen et long terme. Le cadre Sendai reconnaît également l'importance de l'autonomisation des femmes pour diriger et promouvoir des approches équitables et inclusives en matière de préparation aux catastrophes pour « reconstruire en mieux ». La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans le relèvement par la prise en compte des perspectives liées au genre, notamment en énonçant des mesures concernant l'aménagement du territoire, l'amélioration des normes structurelles et l'échange de compétences techniques, de connaissances et de leçons apprises pour intégrer la reconstruction post-catastrophe dans le développement économique et social durable des zones touchées.

Au cours du Sommet humanitaire mondial, les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ont convenu d'œuvrer en vue de parvenir à des résultats communs en dépassant le clivage humanitaire-développement. L'objectif est de permettre la mise en place d'activités qui répondent aux besoins humanitaires immédiats des populations tout en réduisant le risque et la vulnérabilité, en travaillant de concert à la réalisation de résultats communs sur des périodes de plusieurs années, et ce, en s'appuyant sur l'avantage comparatif des différents contextes. Le PNUD s'est engagé à adopter cette nouvelle façon de travailler et le présent document descriptif de projet prévoit la fourniture de secours immédiats tout en ouvrant la voie à des perspectives de développement qui tiennent compte à la fois des impératifs du Plan de réponse humanitaire et de la Stratégie de relèvement issue du processus PDNA.

²³ Les autres principaux engagements pris dans le cadre du SHM pour assurer l'égalité des sexes comprennent : garantir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation ; mettre en œuvre une approche globale coordonnée pour prévenir et combattre les violences sexistes ; faire en sorte que les programmes humanitaires tiennent compte de la problématique hommes-femmes ; et appliquer les politiques humanitaires relatives à l'autonomisation et aux droits des femmes.

²⁴ Sommet humanitaire mondial : Des engagements aux actes, disponible sur : https://www.worldhumanitariansummit.org/sites/default/files/media/1618389F_ed.pdf

II. STRATÉGIE

Le présent projet s'appuie sur les enseignements tirés de la réponse au tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010 et s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement haïtien d'assumer le leadership de la réponse et du relèvement après le passage de l'ouragan Mathieu.

L'objectif du projet est de soutenir un effort national de « réhabilitation » post-Mathieu pour atteindre efficacement les communautés touchées et minimiser les risques futurs. Le projet vise d'une part le renforcement des capacités des autorités aux niveaux national, départemental et communal pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement et, d'autre part, le rétablissement des capacités productives et humaines, ainsi que des moyens de subsistance, pour une reprise économique résiliente dans les communautés affectées. Le projet accorde une attention particulière à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes comme stratégie clé pour « reconstruire en mieux ».

Ce projet vise à faciliter un processus de relèvement efficace qui tient compte des risques et rétablit les voies menant au développement durable inclusif, en prenant en considération les vulnérabilités, les capacités et les défis du développement susmentionnés. Dans la conception d'un projet de relèvement durable et résilient, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités du Gouvernement à tous les niveaux en vue de reconstruire, de se remettre de la catastrophe et de prévenir la survenue d'événements à risque récurrents. Dans le même temps, le projet portera également sur le rétablissement de mécanismes d'adaptation positifs et sur le relèvement socio-économique. Il devrait également contribuer à reconstruire des infrastructures résistantes aux catastrophes et à appuyer la réduction des risques par la protection de l'environnement.

Sur le plan de sa portée géographique, conformément aux résultats de l'Évaluation des besoins post-catastrophe et en consultation avec le Gouvernement, le projet se concentrera d'abord sur les quatre départements les plus touchés.²⁵ Puis il pourra être rapidement transposé à plus grande échelle pour cibler également les municipalités sinistrées dans d'autres départements. L'élargissement du portefeuille de projets existants²⁶ sera appuyé par une mise en œuvre au plus près des habitants à l'échelon local en étroite relation avec les autorités nationales et locales, les partenariats avec les institutions des Nations Unies sur le terrain et d'autres parties prenantes. Le projet recommande de travailler avec au moins 20 communes pour rétablir immédiatement leurs capacités opérationnelles et soutenir l'élaboration de plans d'intervention à court terme, inclusifs et efficaces, qui guideront les phases d'aide humanitaire et de relèvement. Si les objectifs initiaux de mobilisation des ressources sont atteints, les activités du projet seront étendues au reste des communes affectées, en fonction des besoins identifiés et de la disponibilité du financement, et l'élaboration de Plans Communaux de Développement pourra être envisagée.

Ce projet, concentré sur les effets dévastateurs produits par Mathieu, se conçoit également comme une voie pour asseoir des capacités, des outils et des méthodologies de travail favorisant une meilleure réponse à des futures catastrophes en Haïti. Il s'agit donc d'une action pilote visant à moyen terme à apporter des éléments d'apprentissage pour la mise sur pied éventuelle d'un fonds national pour le relèvement en Haïti. Ce fonds, qui pourrait compter avec la contribution de plusieurs partenaires, pourrait bénéficier de la solide expérience du bureau pays du PNUD en Haïti dans la gestion de fonds multi partenaires.

La stratégie du projet reconnaît le rôle de la société civile et des gouvernements locaux ainsi que la nécessité de renforcer l'appropriation au niveau national avec des partenaires tels que le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICT) ainsi que la Direction de la Protection Civile (DPC) dans le processus de relèvement et de renforcement de la résilience. Le PNUD s'appuiera sur sa vaste expérience des processus de reconstruction menés en Haïti en 2004 (Évaluation des besoins en situations post-conflituelles - PCNA) et après le séisme de 2010, et appliquera les enseignements tirés d'autres processus de relèvement pertinents. En outre, le projet devra répondre aux exigences de l'Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et contribuer à sa réalisation.

²⁵ Priorisation géographique des activités établie selon le processus PDNA : Grand'Anse, Sud, Nippes, Nord-Ouest et les municipalités touchées dans d'autres départements.

²⁶ Les projets existants sont les suivants : Soutien aux capacités décentralisées de réduction des risques de catastrophe pour les cartographies multirisques ; Soutien à la résilience aux désastres naturels ; Intégration de la sécurité humaine dans la réduction des risques de catastrophe ; Soutien au mécanisme national de la réduction des risques de catastrophe ; Projet de Développement des Fournisseurs (PDF) ; Ann Allé (Projet de Développement des PME) ; ProHuerta-Haïti ; Sites et Services (projet entrepris au titre de la coopération Sud-Sud et visant à la réalisation de nouveaux développements urbains) ; Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; PARC ; EBA (Adaptation basée sur les écosystèmes) ; Micro-Hydro ; Adaptation aux changements climatiques.

En appuyant le développement durable de manière globale, ce projet vise à intégrer les interventions immédiates, à court terme et à moyen terme au titre de la réponse à la catastrophe dans le processus de relèvement, afin de renforcer la résilience aux effets du changement climatique et des catastrophes, de réduire la pauvreté des populations touchées et d'améliorer la gouvernance locale et les systèmes de fourniture de services.

Le projet de relèvement s'appuiera sur un ensemble de principes directeurs fondamentaux qui sont appliqués à tous les projets de relèvement du PNUD, tels que résumés dans l'encadré Ci-joint.

L'approche spécifique de ce projet repose sur quatre piliers principaux :

a) Renforcement des capacités nationales et locales pour la planification et la gestion des efforts de relèvement post-Mathieu inclusifs.

D'une part, l'accent sera mis sur le travail commun avec les institutions nationales et les partenaires au développement pour garantir le succès du processus de relèvement global dans les régions touchées. Cela implique le renforcement de la coordination entre dirigeants nationaux, l'évaluation des besoins post-catastrophe et l'élaboration de plans de développement, ainsi que l'analyse et la prise en compte des besoins et des priorités sexospécifiques pour reconstruire en mieux.

D'autre part, l'approche du PNUD reconnaît le rôle des communes comme principales protagonistes dans le processus de relèvement. Les interventions seront par conséquent planifiées à l'échelon de la commune, sur la base d'évaluations menées auprès des femmes et des hommes dans les communautés touchées et de consultations avec les dirigeants locaux. Une assistance technique sera fournie pour aider les dirigeants locaux à concevoir et mettre en œuvre une planification inclusive et équitable du relèvement. L'accent sera mis sur la responsabilité et la transparence tout au long de la phase de relèvement, et la capacité des mécanismes existants de règlement des griefs sera renforcée pour traiter de façon sensible les cas spécifiques liés au genre, tels que la violence sexiste, le harcèlement sexuel, et les abus de pouvoir. Des aides seront également apportées pour renforcer la gestion financière et la capacité administrative des communes. Cette emphase sur la gouvernance vise à mettre en place de nouvelles capacités et à soutenir une approche plus intégrée permettant d'aborder les vulnérabilités sociales. La priorité sera donnée aux communautés dont la stabilité et la sécurité sont menacées par le cyclone, notamment dans les quartiers en proie à la violence, particulièrement dans les communes de Miragoâne et de Jérémie. Cela comprend la création d'opportunités économiques et d'emplois pour les femmes et les jeunes exposés à la violence.

b) Réponse apportée aux besoins immédiats et à moyen terme de la région touchée pour amorcer rapidement le relèvement tout en créant les conditions nécessaires à la mise en place du développement inclusif et durable à long terme.

Une des principales composantes du projet portera sur la satisfaction des besoins immédiats et à moyen terme des populations touchées, par le biais de programmes d'emplois d'urgence visant à stabiliser les moyens de subsistance et par un soutien adapté au rétablissement de la fourniture de services locaux. Cette restauration immédiate sera en grande partie entreprise pendant les six (6) premiers mois. Elle impliquera un programme de type « cash-for-work » (Argent contre travail) affecté à l'enlèvement et à la gestion des débris, à la réhabilitation des infrastructures communautaires et à la restauration des aires protégées.

Il existe une étroite corrélation entre le relèvement des communautés et celui des entreprises, car la fourniture de biens et services est essentielle au rétablissement du fonctionnement des communautés. À la suite d'une évaluation des besoins des petites et moyennes entreprises, le projet soutiendra une série de mesures à moyen terme pour restaurer les activités des entreprises et des entrepreneurs locaux tant dans les zones urbaines que rurales. Les petits entrepreneurs recevront une aide pour reprendre la production agricole, et les transformateurs et fournisseurs de produits alimentaires seront soutenus afin qu'ils puissent réengager leurs activités commerciales. Parmi les entrepreneurs, les femmes et les jeunes bénéficieront d'un appui en termes de formation et de développement de la chaîne de valeur agricole. Les coopératives et les associations (notamment les groupes de femmes) travaillant dans l'agriculture et la pêche auront également droit à un soutien. Des investissements et des activités de formation contribueront à créer des emplois durables dans les domaines tels que les produits non ligneux et le recyclage des matériaux.

c) Intégration de la gestion des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, et de la résilience environnementale et promotion de la durabilité générale de l'exécution du redressement, en s'appuyant sur l'expérience antérieure du PNUD et sur ses partenariats dans les zones touchées.

Le projet aidera les communautés à se redresser de façon plus durable, y compris à reconstruire les systèmes endommagés afin qu'ils soient plus résilients aux futurs aléas. Cela implique l'intégration d'une approche de la réduction des risques de catastrophe dans le relèvement sur la base d'une évaluation complète des risques. La planification du relèvement sera renforcée par le recours à la cartographie des risques multi-aléas, qui permet d'identifier les zones les plus exposées, les vulnérabilités économiques et sociales, l'impact environnemental, les insuffisances des capacités institutionnelles et les problèmes de gouvernance. L'évaluation des risques fournira un outil précieux pour déterminer les emplacements, les communautés et les groupes qui seraient potentiellement les plus exposés aux vulnérabilités aggravées. De plus, un processus d'évaluation des risques permet aux décideurs locaux d'orienter le relèvement à plus long terme tout en accordant aux vulnérabilités l'attention qu'elles méritent et en préservant les gains du développement face aux aléas ou aux catastrophes naturelles à venir.

En outre, une attention particulière sera donnée aux aspects environnementaux. Les dommages au stock de ressources naturelles provoqués par le cyclone seront abordés à travers des activités complémentaires visant à restaurer les pentes et les bassins hydrographiques et par l'éducation du grand public sur l'importance de l'intégrité de l'écosystème pour préserver les moyens de subsistance et le renforcement de la résilience à plus long terme. La réduction des risques sera consolidée par le renforcement des systèmes communautaires d'alerte rapide, en s'appuyant sur des analyses de risque qui tiennent compte de la dimension de genre ainsi que sur des systèmes d'information hydrologique et météorologique améliorés, des communications ciblées auprès des différents publics et des initiatives communautaires de préparation. L'accent sera également mis sur le renforcement des capacités des communautés pour planifier, coordonner et mettre en œuvre des systèmes de gestion des débris et des déchets et pour intégrer des plans d'infrastructure communautaire respectueux de l'environnement dans le processus de relèvement. Une importance particulière sera accordée au renforcement des capacités locales et nationales à réagir à la catastrophe et à s'en remettre et à se préparer aux aléas futurs.

d) Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme moyen d'accélérer le relèvement des zones touchées, de renforcer la résilience communautaire et de « reconstruire en mieux ».

Les interventions de relèvement, qui créent des moyens d'existence, revitalisent les économies locales, assurent la cohésion sociale et éliminent les inégalités structurelles entre hommes et femmes peuvent être le fondement d'un redressement complet et ouvrir la voie au développement durable. En tant que tel, une attention particulière a été portée aux questions sexo-spécifiques afin que chacune des activités de ce projet contribue aux résultats en matière d'égalité des sexes. Conformément à la stratégie mondiale du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), ce projet adopte les approches suivantes sous les trois domaines de travail du PNUD-Haïti :

Appui à la gouvernance démocratique, inclusive et efficace

- Soutien à une plus grande participation des femmes au relèvement en veillant à ce que les évaluations des besoins après les catastrophes (PDNA) fournissent des données désagrégées par sexe et identifient clairement les priorités des femmes et que les plans de relance intègrent les ressources pour la mise en œuvre des réponses aux besoins identifiés;
- Soutien à l'amélioration de l'accès des citoyens aux mécanismes de règlement des griefs qui sont sensibles aux droits humains et à l'égalité entre les sexes, établissant ainsi une culture de responsabilité et de respect, en particulier pour les droits et réclamations des femmes, et qui renforce la cohésion sociale et le développement durable;
- Soutien aux réseaux de femmes et aux mouvements de la société civile pour que les perspectives d'égalité entre les sexes soient intégrées dans les politiques et la planification de développement, y compris celles liées à la transparence et à la responsabilisation, et promotion d'espaces de concertation au niveau local permettant un dialogue inclusif et une participation active des femmes dans les affaires publiques locales.

Réduction de la pauvreté

- Appui pour dépasser les stéréotypes concernant le rôle des femmes dans le marché du travail, afin de transformer les normes traditionnelles de genre et réduire les obstacles à l'autonomisation économique des femmes;
- Promotion de la participation égale des femmes et des hommes en tant que bénéficiaires du relèvement et du développement local. Le projet mettra l'accent d'une part sur l'augmentation de la participation des femmes comme bénéficiaires des activités de « *cash-for-work* » et d'autre part sur le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décisions économiques au sein de leurs communautés.

Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience

- Soutien à l'intégration de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les politiques et les plans de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. Cela inclut le soutien aux capacités nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation des données ventilées par sexe et par âge.
- Renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels pour la réduction des risques de catastrophe. Cela comprend le renforcement des capacités des organisations de femmes à participer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques, programmes et stratégies, ainsi que le renforcement des capacités des institutions concernées pour intégrer les perspectives de genre ;
- Renforcement des programmes de réduction des risques de catastrophe pour aider les femmes à développer leur résilience face aux catastrophes. Assurer leur accès à des moyens de subsistance durables et « verts » et leurs droits à des biens productifs est essentiel à cet effort.

Grâce à ces stratégies, le PNUD vise à contribuer globalement à accroître la participation, la prise de décision et le leadership des femmes dans les initiatives de relèvement ; à améliorer l'accès et le contrôle par les femmes des ressources et des bénéfices de relèvement ; et à renforcer les mécanismes qui garantissent la jouissance par les femmes et les filles de leurs droits pendant et au-delà de la phase de relèvement.

e) Intégration du projet au sein du programme pays en cours du PNUD en Haïti

Le PNUD en Haïti a acquis au fil des ans la confiance des partenaires humanitaires et de développement ainsi que celle des autorités nationales. Le bureau de pays est bien placé pour offrir sa capacité de programmation agile, son impartialité institutionnelle et son pouvoir d'innovation en mettant en œuvre sur le terrain des solutions étayées par un large réseau d'experts techniques. L'offre de solutions basées sur les connaissances en réponse aux crises, que ce soit pour les besoins du relèvement rapide ou aux fins du traitement des questions de développement a souvent permis au PNUD en Haïti de transférer ses capacités et d'établir des relations institutionnelles sur le long terme, notamment des initiatives Sud-Sud, tout en contribuant dans le même temps à la résolution de crises à court terme et de problèmes à moyen terme.

Le PNUD en Haïti dispose à son actif d'un grand nombre d'expériences et de résultats liés à la transition post-séisme qu'il peut appliquer au profit du processus de relèvement suite au passage du cyclone Mathieu. Grâce au soutien du PNUD, 50 camps de personnes déplacées ont été fermés, 11 000 familles ont pu accéder à un logement décent et sûr, plus de 350 000 emplois permanents et temporaires ont été créés, une politique nationale en faveur du logement et de l'habitat a été adoptée en 2013, 600 maçons ont été formés aux techniques de construction antisismiques, 7 cartographies des risques multidimensionnelles ont été dressées et un guide méthodologique de la réduction des risques urbains a été élaboré, qui constitue un référentiel national en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le PNUD a également un engagement important dans la gestion des bassins versants, qui est d'une grande pertinence dans le contexte du relèvement post-Mathieu.

Le descriptif de programme de pays du PNUD en Haïti (2017-2021) récemment approuvé met l'accent sur trois grands domaines de pratique (avec l'égalité de genre comme thème transversal commun aux différents piliers) :

- (i) Gouvernance démocratique et État de droit
- (ii) Réduction de la pauvreté
- (iii) Réduction de la vulnérabilité et renforcement de la résilience grâce à une approche fondée sur les droits humains

Une Unité d'appui à la gestion (MSU) examine la planification stratégique globale ainsi que la gestion des ressources, le suivi et l'évaluation (S&E), et l'assurance de la qualité liés au programme. Une conseillère principale en égalité des sexes soutenue par les points focaux genre désignés au sein de de chaque Unité de programmation aident le bureau-pays pour veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient intégrées dans l'ensemble de la programmation et que les résultats en matière d'égalité des sexes soient surveillés et évalués en conséquence.

Le portefeuille du programme de pays se compose de 25 projets de développement, dont 15 font l'objet d'une modalité de mise en œuvre directe et les 10 autres d'une modalité de mise en œuvre nationale. Parmi ces projets, citons :

- Soutien aux capacités décentralisées de réduction des risques de catastrophe pour les cartographies multirisques
- Soutien à la résilience aux désastres naturels, Intégration de la sécurité humaine dans la réduction des risques de catastrophe
- Soutien au mécanisme national de la réduction des risques de catastrophe
- Intégration de la sécurité humaine dans la réduction des risques de catastrophe
- Projet de Développement des Fournisseurs (PDF)
- Projet de Développement des PME Ann Ale
- Projet Sites et Services entrepris au titre de la coopération Sud-Sud et visant à la réalisation de nouveaux développements urbains
- Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Projet EBA (Adaptation basée sur les écosystèmes)
- Micro-Hydro (Petits projets hydroélectriques)
- Projet d'adaptation au changement climatique

Certains de ces projets en cours constituent une bonne plate-forme pour soutenir et fournir une assistance en termes de reprise après sinistre. Les activités proposées s'appuieront en particulier sur les processus de cartographie multirisques réalisés dans la Grand'Anse, qui serviront de base à la planification du relèvement au sein du département. Ce modèle et ces outils seront mis en œuvre de manière accélérée dans les deux autres départements afin de s'assurer que la planification du relèvement repose sur des évaluations de risque. Le projet de développement des PME Ann Ale constitue la base du soutien aux micro-entrepreneurs et aux coopératives et il sera modifié pour s'adapter au contexte du relèvement. Le projet tiendra également compte des leçons tirées du Registre Unique de Bénéficiaires (RUB) et de sa méthodologie. Le RUB a été élaboré dans le cadre d'un dialogue entre le PNUD et ses partenaires nationaux afin de faciliter le ciblage et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux et des plans de protection sociale.

Le PNUD a fourni une assistance technique sur le concept de cadastre en apportant son soutien à l'élaboration d'une base de données qui comprend une analyse socio-économique au niveau communal. Le cadastre peut être utilisé pour renforcer les programmes de relèvement afin d'améliorer les mécanismes de protection sociale. Les interventions proposées s'appuieront sur la programmation existante ainsi que sur les atouts du bureau de pays et ses capacités à fournir des services qui recoupent les différents domaines thématiques de la gouvernance, des moyens de subsistance, de la réduction des risques et de la protection sociale et environnementale à travers l'approche adoptée pour le relèvement.

Les partenariats avec les acteurs du système des Nations Unies seront également mis à profit pour identifier les besoins et fournir un soutien de la manière la plus rapide et la plus efficace possible (voir la Section III).

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

EFFETS PRINCIPAUX

La mise en œuvre des activités incluses au titre de ce projet visera à atteindre les effets suivants, établis dans le descriptif de programme de pays :

- **Effet 3 du descriptif de programme de pays :** Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

PRODUITS PRINCIPAUX

Produit 1 : La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.

Dans le cadre de ce produit, le projet s'efforcera de renforcer le relèvement, la résilience et l'appropriation de ces processus à plus long terme grâce à un soutien aux mécanismes de gouvernance au niveau national et local.

L'appropriation nationale de l'évaluation de l'impact et la définition des priorités de relèvement tiendront compte de la conduite du processus PDNA et de la mise en œuvre ultérieure du plan de relèvement. L'accent sera initialement mis sur le renforcement des capacités de coordination nationale et locale requises dans le cadre du processus de relèvement. Cela implique la création de groupes sectoriels thématiques placés sous la direction du Gouvernement, ainsi que la mise en place de mécanismes de gestion de l'information sur l'aide, liés aux départements et aux communes touchés. Ces mécanismes facilitent la collecte des données et le processus de suivi et d'évaluation fondé sur des preuves probantes et le renforcement des capacités y afférentes, et s'appuient sur les outils et les structures existants. Cela permettra de renforcer la transparence et la responsabilité globale du processus de relèvement.

Des efforts seront déployés pour renforcer les capacités des autorités locales à assurer le leadership pour le rétablissement des actifs sociaux, économiques et environnementaux dans les zones locales. Le PNUD appuiera les capacités des services déconcentrés et des administrations communales pour recueillir les données nécessaires à une planification participative saine, afin de tenir compte, au cours du processus, des besoins de tous les groupes touchés (notamment les plus marginalisés, comme les femmes chef de famille ou les agriculteurs sans terre). Cela devrait également faciliter la conception et l'exécution d'initiatives de relèvement immédiates et à moyen terme²⁷ en vue de favoriser la reprise de la fourniture de services de base, la restauration des économies locales et des moyens de subsistance ainsi que la reconstruction des écosystèmes locaux et la réduction des risques futurs (voir les produits 2 et 3). Pour y parvenir, on insistera largement sur la transparence et la responsabilité à l'égard des bénéficiaires et sur le soutien accordé aux dirigeants institutionnels locaux au cours du processus de relèvement. À cette fin, le projet s'efforcera de renforcer les capacités de l'Office de Protection du Citoyen pour surveiller le processus de relèvement et garantir que celui-ci soit sensible au genre et fondé sur les droits humains. Un soutien sera également fourni aux cadres locaux (délégués, maires, CASEC) pour accroître les opportunités d'interaction et de communication directe et équitable au sujet du processus de relèvement avec les administrés (réunions publiques, groupes de coordination multipartites, conseils de développement communaux etc.).

L'accent sera mis sur l'amélioration des normes et des approches de la résilience face aux risques liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique dans les efforts de relèvement actuels. Une attention particulière sera accordée à la préservation de l'écosystème et à la prévention de nouveaux dommages et de la dégradation dans la réponse post-Mathieu, en mettant à profit les activités et l'expertise pertinentes en cours d'exécution. En appuyant la préparation de plans de relèvement local à l'échelon des communes, le projet favorisera l'utilisation des évaluations, des cartes et des normes existantes en matière de risques dus à des aires multiples afin de garantir des opérations de relèvement suffisamment adaptées aux risques. Le renforcement des capacités locales en matière de préparation et d'alerte rapide visant à réduire les risques futurs ainsi que l'engagement actif des femmes et des hommes dans la gestion des risques seront également au nombre des priorités.

Résultat de l'activité 1.1 : Les capacités nationales et locales sont renforcées pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu qui favorisent la participation des citoyens, l'égalité des sexes, la transparence, la redevabilité et la réduction continue des risques.

Activité 1.1.1 : Fournir un soutien à la définition des priorités du relèvement, à sa mise en œuvre et à sa coordination à l'échelle nationale

Cette activité appuiera l'action du Gouvernement dans la coordination d'une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA), en collaboration avec tous les groupes sectoriels, en soutenant la préparation et la diffusion

²⁷ Les projets d'infrastructure à large échelle et à plus long terme relèvent de la compétence du gouvernement central.

du rapport ainsi que la mise en œuvre du plan national de relèvement qui en résulte. Le PDNA a été présenté officiellement par le MPCE le 3 février 2017; sa mise en œuvre est actuellement en cours. En plus de la coordination générale, un soutien est en train d'être fourni dans les domaines thématiques où le PNUD a fait preuve de sa valeur ajoutée, tels que le relèvement rapide, les moyens de subsistance et l'emploi, la protection sociale, l'environnement, la gouvernance et l'égalité des sexes, entre autres. Par exemple, le PNUD a appuyé l'analyse des impacts différentiels du cyclone sur les femmes et les hommes lors de l'élaboration du PDNA, ce qui a contribué à assurer des directives et des objectifs de relèvement tenant compte des sexes.

Un soutien sera également fourni aux mécanismes nationaux de coordination mis en place à la suite du tremblement de terre de 2010, y-compris le Cadre de coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED) présidé par le Premier ministre et pour lequel le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) assure le secrétariat technique, et le mécanisme correspondant mis sur pied par les partenaires d'Haïti, le Groupe de concertation des partenaires techniques et financiers d'Haïti. Dans le cadre de cette structure, le PNUD appuiera les Tables sectorielles et thématiques Risques et Désastres, Gouvernance, ainsi que le Groupe de travail sur le relèvement. Ce soutien comprend également une assistance technique, de la formation et un appui matériel pour l'adaptation de la base de données de coordination de l'aide existante pour le cyclone Mathieu, le Module de Gestion de l'Aide Externe (MGAE) du MPCE. Dans le cadre de ce soutien, une attention particulière sera également accordée à l'amélioration de l'intégration de la dimension de genre dans les tables sectorielles ciblées, et à la promotion d'un dialogue politique coordonné sur les questions d'égalité des sexes liées au relèvement entre les partenaires techniques et financiers et le gouvernement haïtien. Dans ces efforts, les conseils techniques et le soutien du Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) seront sollicités.

Ces différents appuis permettront de renforcer les capacités du Gouvernement haïtien pour assurer un meilleur suivi et une meilleure gestion des flux d'aide étrangère, y-compris ceux relatifs à la réponse post-Mathieu. En effet, une plus grande connaissance des interventions des partenaires techniques et financiers favorisera une meilleure coordination de l'aide par le Gouvernement, une plus grande harmonisation entre les partenaires pour éviter les doublons et promouvoir des synergies et un meilleur alignement des interventions des bailleurs sur les priorités nationales et territoriales de développement, tel que préconisé par la Déclaration de Paris et le programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Ceci constitue une véritable priorité et s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement haïtien d'assumer le leadership de la réponse et du relèvement après le passage de l'ouragan Matthew.

Activité 1.1.2 : Fournir un soutien à l'élaboration d'une approche et des outils qui permettent d'accroître la participation, l'égalité des sexes, la transparence et la responsabilité à l'échelon local pendant la phase de relèvement

Cette activité servira à appuyer le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) dans la mise au point de son projet national, notamment au niveau de la stratégie, des méthodes et des outils visant à renforcer l'appropriation nationale des efforts de relèvement, à accroître l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à sensibiliser la population sur les préoccupations liées aux risques d'ordre social et environnemental. Les principaux éléments de l'initiative du Gouvernement comprennent la mise en place de groupes d'experts nationaux (planificateurs, ingénieurs, agents de mobilisation sociale, économistes, etc.) dans les différents départements concernés, à travers la mise sur pied d'Agences Techniques Départementales (ATL-D) pour lesquelles le Gouvernement assumera les coûts de personnel et les charges d'exploitation (en complément de l'activité 1.2.2).

Le projet aidera le MICT à concevoir des formations, des manuels et des lignes directrices ainsi que d'autres ressources et outils (pour la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe, les méthodes sensibles au genre, participatives et inclusives, la conception des projets et l'estimation de leur coût, la gestion financière, l'établissement de rapports aux donateurs, etc.) destinés à être utilisés par les ATL-D en appui aux mairies des communes en phase de relèvement. Afin de garantir que les activités de relèvement soient équitables et transparentes, le projet appuiera l'Office de Protection du Citoyen afin d'améliorer ses capacités de traiter les griefs des citoyens et d'y répondre dans les régions cibles tout au long du processus de relèvement et d'une manière particulièrement sensible aux cas de la discrimination, du harcèlement sexuel et de violence sexiste et des autres formes de violations des droits humains.

Le projet collaborera avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour concevoir et revoir les méthodologies visant à élaborer des stratégies départementales de développement et des plans communaux de développement axés sur le risque (avec des dimensions thématiques et spatiales), prenant en charge l'intégration des aléas, des dimensions sociales et des considérations d'ordre économique et incluant des

actions prioritaires de relèvement. Ces méthodologies chercheront à accélérer et à simplifier le processus d'élaboration des outils de planification territoriale. Pour mener à bien cette activité, le projet favorisera également la participation active d'autres ministères sectoriels clés en vue d'intensifier l'effort de relèvement.

Activité 1.1.3 : Fournir un soutien à la planification des interventions thématiques en matière de relèvement

Au niveau national, le PNUD appuiera le leadership du Gouvernement dans la coordination et l'échange d'informations liés au relèvement rapide. Cela comprend la fourniture de conseils techniques et de soutien pour le Groupe de travail sectoriel sur le relèvement accéléré, ainsi que la coordination des interventions entre le système des Nations Unies, les donateurs, les ONG et les partenaires des organisations communautaires de base (OCB), l'identification des lacunes et le suivi de la mise en œuvre. L'approche de relèvement contribuera à ce que la réponse humanitaire aborde les causes sous-jacentes de la dépendance, augmente la résilience et les capacités d'adaptation positives des communautés, établisse des plates-formes pour la stabilisation et le renforcement durable des capacités, réduisant ainsi le délai d'urgence qui contribue à combler l'écart entre la réponse humanitaire et le relèvement à plus long terme. Bien que les efforts de relèvement couvrent un large éventail d'activités, comprenant notamment l'accès à l'école et aux soins de santé, la réhabilitation des infrastructures et des logements, les questions liées à l'eau et à l'assainissement, l'appui du PNUD sera axé sur la coordination sectorielle globale, avec une attention toute particulière accordée à la revitalisation des moyens de subsistance.

Le PNUD fournira une aide en matière de coordination et de services de conseils techniques au Groupe de travail sectoriel sur le relèvement et contribuera à la sensibilisation des acteurs nationaux et locaux sur l'approche du relèvement. Le partage de l'information, la collecte des données désagrégées par sexe et la cartographie des interventions au titre du relèvement seront renforcés. La fourniture de services consultatifs de qualité permettra l'élaboration conjointe d'indicateurs, la mise au point d'un mécanisme de suivi et la création d'un cadre pour l'établissement des rapports, y compris les indicateurs sensibles au genre et le suivi des activités connexes. Sous le leadership du PNUD, le Groupe de travail a lancé la mise en œuvre pilote du marqueur de genre et d'âge du Comité permanent inter-organisations (IASC), tout en fournissant une formation et un soutien pour son utilisation dans les activités de relèvement post-Mathieu. Ces actions ont permis d'accroître les projets qui tiennent compte et répondent aux besoins et aux priorités des femmes et des hommes de tous les groupes d'âge à la phase de conception et à la phase de mise en œuvre. Ce soutien à la production d'analyses comparatives entre les sexes permettra de créer un espace pour la participation et l'influence des femmes et des organisations de femmes dans des exercices tels que la planification du réaménagement des infrastructures, l'évaluation des pertes économiques pour les hommes et les femmes et la hiérarchisation des besoins en fonction des différents rôles sociaux.

Le soutien à la planification thématique du relèvement au niveau national est ensuite coordonné selon les processus de planification et de coordination au niveau départemental par le biais des Délégations, des directions départementales et de Mairies, qui rendent compte de leurs actions au MICT. Ce dispositif assure le lien entre les efforts déployés au niveau des différents échelons.

Activité 1.1.4 : Soutenir les activités nationales de réduction des risques, en améliorant la considération des dimensions genre et diversité

Cette activité appuiera une meilleure intégration de la réduction des risques de catastrophes dans le processus national et local de planification territoriale. Cette approche met l'accent sur une connaissance approfondie de l'ensemble des risques auxquels est confrontée Haïti (séisme, submersion marine, glissement de terrain, inondation etc.), avec un accent porté sur la normalisation, la compilation des données en dispensant une assistance technique au Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS) dans son mandat de collecte, de traitement et d'analyse des données géo-spatiales. La collecte et la gestion des données d'évaluation des risques fourniront des informations pour éclairer la prise de décisions en matière de développement national.

Des équipes techniques formées à l'échelle nationale appuieront le processus local d'évaluation et de cartographie des risques. La collecte de données sera soutenue par la collaboration entre les services météorologiques et hydrologiques pour assurer l'inclusion des données climatiques. Les évaluations des risques multi-aléas tiendront compte de la variabilité et du changement climatiques. L'évaluation des risques est complétée par des campagnes de sensibilisation du public et des formations ciblées à l'intention des médias. La réduction des risques de catastrophe sera renforcée par un appui à la sensibilisation, à l'information et à la formation des autorités nationales et départementales.

La formation des ministères de tutelle et de leurs homologues en matière de préparation et de réponse aux crises, et d'évaluation des besoins post-catastrophe visera à créer un groupe d'experts mobilisable en cas de nouvelle crise. La formation comprendra des modules spécialement conçus pour renforcer la compréhension des rôles et des relations de genre, ainsi que les différentes vulnérabilités relatives aux capacités des femmes et des hommes face à une catastrophe. Une attention particulière sera accordée à l'importance de recueillir et d'analyser les données désagrégées par sexe et de comprendre les implications des inégalités entre les sexes pendant et après la catastrophe afin d'améliorer l'efficacité de la prévention et de la réponse aux risques.

Le projet s'attachera également à renforcer les capacités du Secrétariat permanent de gestion des risques et désastres (SPGRD) chargé de soutenir les départements et les municipalités dans la prise en compte des risques dans les mécanismes de réponse aux désastres. Par ailleurs, une assistance spécifique sera portée au Système national de gestion des risques et désastres (SNGRD) dans la normalisation du mécanisme légal et opérationnel de déclaration d'État d'urgence relatif aux désastres.

Résultat de l'activité 1.2 : Les capacités locales permettant de mener les efforts de relèvement et de réduire les vulnérabilités futures d'une manière participative, sensible au genre, transparent et redevable sont renforcées.

Activité 1.2.1 : Rétablir les capacités opérationnelles des institutions locales

Le fonctionnement normal de certaines institutions clés de la déconcentration et de la décentralisation a été altéré suite au passage de l'ouragan Mathieu. Certains bâtiments ont été sérieusement endommagés et les institutions requièrent un appui matériel et logistique pour mener à bien leurs fonctions. Il est indispensable de veiller à une coordination efficace avec la stratégie prévue par le MICT d'appui à ces structures, afin d'éviter les doublons et de garantir la complémentarité de l'appui du PNUD par rapport aux efforts de l'État. Cette activité soutiendra la réparation et la reconstruction des délégations et des installations des administrations locales endommagées dans les zones cibles et fournira des équipements de bureau et de mobilité selon les besoins.

Activité 1.2.2 : Fournir un soutien à la planification, à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi des efforts de relèvement aux niveaux sous-nationaux

Les projets de relèvement seront conjointement menés avec les dirigeants et les institutions à l'échelon départemental et local grâce à un mécanisme convenu pour définir les priorités. Ce processus permet aux institutions territoriales de développer leurs propres capacités de planification et de coordination en matière de relèvement. Conduit en collaboration avec les délégations, les directions des ministères de tutelle, les maires et les partenaires de développement sous les auspices du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le projet fournira un apport d'experts spécialisés et couvrira les coûts des processus pour élaborer une stratégie départementale de développement pour les différents départements ciblés. Cette stratégie suivra une approche de gestion territoriale intégrée pour améliorer les liens entre zones rurales et urbaines dans les régions sinistrées, faciliter la reprise des économies locales et prévenir tout exode rural massif. Les stratégies départementales offriront un cadre directeur pour la formulation de plans collectifs de relèvement socio-économique et spatial, en intégrant les résultats des cartographies des risques multi-aléas et des analyses sociales et économiques sensibles au genre, élaborées sous la direction des mairies. Les mécanismes de coordination existants, à savoir les *Tables de concertation départementales* placées sous la conduite du Délégué de chaque département seront renforcés par la formation, le soutien logistique et le mentorat afin de servir de plate-forme unique pour coordonner les efforts de relèvement au niveau du département et dans le cadre des paramètres et des priorités définis au titre des stratégies départementales (voir l'activité 1.1.3).

Au niveau des communes, le projet sera mis en œuvre en concertation avec le MPCE et le MICT pour soutenir la production de Plans Communaux de Développement en appliquant la méthodologie développée au titre de l'activité 1.1.2, avec la participation des sections communales via leur CASEC, leur ASEC et les OCB présentes²⁸. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des considérations liées à l'égalité des sexes, à la protection de l'environnement, à la gestion des zones côtières et des bassins hydrographiques et à la cartographie des risques (voir l'activité 1.2.4) dans les plans communaux de développement (PCD) de la même manière que dans les stratégies départementales. Les capacités de coordination des mairies seront renforcées dans les communes en cas d'intervention d'un grand nombre de donateurs. Des formations et des conseils seront également fournis aux représentants des autorités locales à l'échelon inférieur, c'est-à-dire au niveau des CASEC

²⁸ CASEC = Conseil d'administration de section communale (3 membres), ASEC = Assemblée de section communale (de taille variable) ; OCB = Organisation communautaire de base.

et des ASEC dans les sections communales pour effectuer des tâches de planification et de suivi de base à cet échelon, en liaison avec les processus de niveau supérieur, aux échelons communal et départemental.

Pour compléter la planification du renforcement des capacités et la production de stratégies et de plans, le projet soutiendra les directions départementales ministérielles et les administrations communales pour préparer et formuler des projets de relèvement conformes aux normes de gestion administrative et financière et aux exigences de responsabilité. Afin d'orienter la planification et le suivi des progrès, un système d'information basé sur la commune alimentant une base de données ministérielle sera développé, dont la mise en service nécessitera le renforcement des capacités locales, en particulier au sein des directions du MPCE. Un appui sera donné aux mairies dans la gestion de programmes avec une emphase sur la définition de politique ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation et des outils pour collecter des informations. Un soutien sera donné au gouvernement aux niveaux local et départemental dans la production de plans en lien aux stratégies définies au niveau national.

La fourniture de l'aide susmentionnée, en particulier celle destinée aux mairies et aux divers échelons du CASEC, permettra au projet de fonctionner par le biais des services déconcentrés de l'Etat (voir l'activité 1.1.2). Ce soutien sera consacré à la formation et au mentorat du personnel de projet, aux ateliers sur le terrain, à un soutien logistique limité (matériel de bureau et équipement de mobilité) et à la fourniture d'une expertise spécialisée supplémentaire (nationale ou internationale) lorsqu'elle ne peut être trouvée au sein du personnel de l'ATL-D.

Activité 1.2.3 : Fournir un soutien aux mécanismes locaux de sensibilisation au renforcement de la confiance, à la participation, à l'égalité des sexes dans les opérations de relèvement et à la cohésion sociale

Le projet renforcera les capacités des maires et des délégués pour informer les populations locales de l'ensemble des plans, des initiatives et des progrès réalisés en matière de relèvement, en toute transparence. Cela inclura également le soutien des capacités des médias locaux (radios communautaires). Des discussions publiques régulièrement organisées entre les responsables locaux et les femmes et les hommes dans les communautés touchées seront parrainées. Les organisations communautaires de base et les organisations de la société civile locales (y compris les organisations de femmes) bénéficieront de formations et d'une orientation pour faciliter la participation des populations touchées à la collecte des données ventilées par sexe, ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de projets de relèvement.

Des efforts seront entrepris pour renforcer les capacités de la société civile, et tout particulièrement en direction des jeunes et des femmes, en matière d'accès et de recours liés aux mécanismes de règlement des griefs existants (c.-à-d. par le biais du Bureau de Protection du Citoyen) pour traiter les griefs relatifs aux activités du Gouvernement et du secteur privé tout au long du processus de relèvement. En outre, une assistance technique sera fournie aux décideurs locaux pour garantir l'intégration des préoccupations afférentes à l'égalité des sexes dans la planification et la mise en œuvre du relèvement, et pour proposer aux groupes de défense des droits des femmes des services de soutien et promouvoir l'égalité femmes-hommes dans l'accès à l'aide disponible en matière de relèvement et de reconstruction.

Enfin, afin de réduire les tensions possibles autour de l'accès à l'aide au titre du relèvement et de faciliter la coexistence entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil, le projet soutiendra les compétences en matière de résolution des conflits parmi les responsables locaux, les dirigeants communautaires, les organisations de la société civile et les organisations communautaires de base. Il aidera les groupes de femmes et de jeunes à mettre en œuvre des activités culturelles, sportives et autres activités sociales susceptibles de contribuer à restaurer un sentiment de normalité dans la vie des populations touchées.

Activité 1.2.4 : Soutenir les activités locales de réduction des risques de désastres, en améliorant la considération des dimensions genre et diversité

Les activités en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau local porteront aussi bien sur des actions de prévention que sur la planification de la réponse. La cartographie des aléas (séisme, glissement de terrain, submersion marine, inondation etc.) constitue la première étape pour l'élaboration des outils et dispositifs de prévention tels que le plan de réduction des risques qui identifie les zones à forts enjeux (zone urbanisée soumises à un ou plusieurs risques) ou encore le plan de contingence qui organise le mécanisme de réponse. Une attention sera portée au processus participatif afin de s'assurer d'une appropriation optimale des outils développés aussi bien par les décideurs au niveau communal et départemental qu'au niveau communautaire. Le projet mettra l'accent sur les questions liées au genre et à la diversité dans la planification de la réponse aux désastres, ceci afin de s'assurer que des dispositifs spécifiques seront planifiés pour répondre aux besoins des femmes, des enfants, des personnes à mobilité réduite, entre autres.

Le processus sera accompagné de formations dispensées aux responsables dans les communes et les départements pour les amener à prendre en charge des actions de sensibilisation à cette méthodologie auprès des différents acteurs à l'échelon de la commune, et à appuyer l'inclusion d'informations relatives aux risques sensibles au genre dans la planification du développement territorial à long terme (voir l'activité 1.2.2). Les évaluations des risques seront bénéfiques à la protection de l'environnement ainsi qu'aux activités et aux mesures de gestion des zones côtières et des bassins hydrographiques. La collecte de données relatives aux risques facilitera également le partage et l'articulation de l'analyse des données entre les services météorologiques et hydrologiques, la Direction de la Protection Civile (DPC) et les ministères sectoriels. Cette approche se traduira par l'amélioration des campagnes de sensibilisation du grand public sur les risques de catastrophe, du système d'alerte rapide et des mesures adoptées pour favoriser la réduction des risques. Les données recueillies au niveau local seront rassemblées et utilisées pour les besoins de la planification nationale.

Dans les départements de la Grand'Anse et du Sud, le projet s'appuiera sur les cartes de risques aux fins de la planification territoriale, en soutenant les autorités municipales par la fourniture d'informations et d'une assistance technique appropriée. L'application des évaluations des risques aux processus de développement sera documentée et systématisée en contribution au guide méthodologique sur la réduction des risques naturels en zones urbaines placé sous le leadership du MPCE.

Une intervention spécifique sera menée dans le département de la Grand'Anse où 6 plans de prévention des risques (PPR) seront développés ainsi que 12 plans de contingence multirisque, afin de compléter les outils développés avec l'appui du PNUD à travers d'autres projets. Ces supports se baseront sur la cartographie multi risques d'ores et déjà disponibles pour le département. La méthodologie participative sera privilégiée en s'assurant d'une représentativité optimale des femmes dans le processus de prise de décision (cartographie participative des zones à risques, plan d'évacuation, localisation des abris réservés aux femmes, identification des centres de soin / assistance spécialisés etc.). Par ailleurs, les femmes ainsi que les jeunes et les personnes à mobilité réduite seront fortement impliqués dans les campagnes de sensibilisation sur le plan de contingence afin de s'assurer que l'ensemble de la communauté, dans sa diversité, a accès à l'information et à une bonne connaissance du système d'alerte. Certains Centres d'Opérations d'Urgence (COUC), identifiés conjointement avec le Gouvernement, seront pourvus d'équipements qui seront planifiés dans les plans de contingence (système d'alerte etc.). Des formations spécifiques seront dispensées pour l'utilisation et la maintenance du matériel.

Une approche similaire sera développée pour le département du Sud avec toutefois la nécessité de produire une cartographie multirisque de sorte à réaliser les plans de contingence des 18 communes avec la fourniture en équipements prioritaires pour certains des COUC du département.

Produit 2 : L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.

Les zones touchées par le cyclone sont principalement rurales, les communautés qui y vivent dépendent fortement des écosystèmes et de l'environnement pour leurs moyens de subsistance. L'agriculture et la pêche sont parmi les principales activités productives. Pour les femmes, cette dépendance est combinée à un accès inégal aux ressources et aux processus décisionnels et à une mobilité réduite, autant d'éléments qui accentuent de manière disproportionnée leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le cyclone Mathieu a forcé quelque 120 000 personnes à quitter leur foyer et a touché de plein fouet les infrastructures socio-économiques et les activités, formelles ou informelles, qui sont essentielles pour la survie des habitants, telles que l'agriculture, la pêche et le petit commerce. Si rien n'est fait pour y remédier, ces pertes entraîneront la faim et la malnutrition au cours des prochains mois, car dans certaines régions, 80 % de la récolte a été détruite. Dans ce contexte, la réhabilitation des moyens de subsistance, notamment ceux des femmes, est une phase critique du relèvement puisqu'elle permet d'assurer aux membres les plus défavorisés et les plus vulnérables de la communauté l'accès à un revenu immédiat.

Dans le cadre de ce produit, le projet mettra en œuvre ses activités d'emploi d'urgence de manière compatible avec les Plans Communaux de Développement, là où ils existent (voir l'activité 1.2.2). La création d'emplois d'urgence est définie comme la création immédiate d'emplois temporaires, où le travail est utilisé pour des activités jugées prioritaires par les communautés touchées par la catastrophe. Les interventions d'urgence en matière d'emploi permettent d'injecter rapidement de l'argent dans l'économie locale et de réaliser des activités qui profitent à l'ensemble de la communauté. La modalité « Cash-for-work » (Argent contre travail) sera mise en œuvre par les communes et/ou des organisations communautaires de base (OCB), dont les organisations de femmes, dans le but de soutenir la stabilisation immédiate des moyens de subsistance dans les communautés

vulnérables. Le travail entrepris comprendra des activités à court terme, liées à la réhabilitation de la communauté et à la restauration de l'environnement.

Le projet sera déployé en concertation avec les ministères concernés et les autorités locales, notamment les mairies et les structures déconcentrées, avec le concours des femmes et des hommes dans les communautés touchées, en vue de contribuer à la planification, la coordination et la mise en œuvre d'un processus de relèvement étayé par des décisions éclairées en matière de gestion des risques. Il sera guidé par un souci de convergence avec les autres acteurs sur le terrain, par le biais de la coordination des activités de relèvement qui se déroulent dans les différentes communes, afin de s'assurer que les interventions sont complémentaires et qu'elles se renforcent mutuellement dans le but d'atteindre l'objectif plus large visant à améliorer les moyens de subsistance et la résilience de la communauté. Compte tenu de l'importance et de l'intérêt accordés à la fourniture d'une aide pécuniaire dans le cadre de la réponse générale en termes d'opérations de secours et de relèvement consécutives au passage de cyclone Mathieu, le projet explorera les différentes possibilités associées aux modèles de transferts monétaires, assortis ou non assortis de conditions, ainsi que l'harmonisation des listes de bénéficiaires afin de déterminer la faisabilité de son application à plus large échelle.

Résultat de l'activité 2.1 : La capacité des communautés affectées à restaurer leurs activités productives, à protéger leur environnement et à favoriser l'autonomisation économique des femmes est renforcée.

Activité 2.1.1 Stabiliser les moyens de subsistance à court terme pour les populations affectées, en mettant l'accent sur le soutien des femmes

Cette activité se concentre sur les mesures d'urgence pour la reconstitution et la stabilisation des moyens de subsistance en mettant en œuvre une initiative immédiate de création d'emplois d'urgence. Les approches de transferts monétaires innovantes et sensibles au genre seront analysées et des emplois seront immédiatement créés dans le cadre de la modalité « *cash-for-work* ».

Trente communes des départements touchés seront ciblées pour la revitalisation d'urgence des moyens de subsistance par le biais des activités suivantes : l'élimination des débris/déchets ; la conservation des sols ; la gestion des infrastructures productives (par ex., les canaux d'irrigation, les terres agricoles, la lutte contre l'érosion des ravins, le nettoyage des canaux de drainage, la stabilisation des pentes) ; la réhabilitation des routes et d'autres infrastructures de services communautaires (par ex., le nettoyage et la réparation des latrines) ; et la construction d'infrastructures pour créer un environnement sécurisé afin de réduire la violence dans les communautés sensibles (par ex., l'installation de lampadaires solaires) en lien au *Produit 5.5 du Plan Stratégique (Prévention de conflits)*. La sélection des travaux publics à entreprendre grâce à ce programme de « *cash-for-work* » sera effectuée par les mairies avec les services déconcentrés de l'Etat et d'autres acteurs (voir l'activité 1.2.2) pour assurer la participation de tous les représentants communautaires concernés, en particulier les CASEC et les ASEC²⁹. Des mécanismes de transferts monétaires seront établis et coordonnés. Les banques et les Caisses populaires seront sollicitées pour garantir l'efficacité de l'administration des fonds et leur accessibilité pour les travailleurs.

La formation et l'équipement seront fournis pour assurer un nettoyage et une reconstruction efficaces au profit de la communauté. Des travailleurs et des travailleuses seront mis à contribution dans chaque commune, répartis en équipes et affectés à différents projets de reconstruction communautaire. L'objectif est d'employer 60 % de femmes, en tenant compte de leur charge de travail domestique existante, de leurs besoins, de leurs priorités économiques et de leur contexte culturel. Les externalités sensibles à la dimension genre (c'est-à-dire les changements au niveau de la participation et du leadership à l'intérieur de la communauté, les changements dans les relations hommes-femmes et la dynamique des genres au sein des ménages et des communautés) devraient être surveillées, les leçons apprises et les pratiques exemplaires documentées. Des brigades de jeunes étudiants et étudiantes seront formées pour transmettre des approches de gestion des déchets organiques qui réutilisent les ressources naturelles et protègent les écosystèmes. Une attention particulière sera accordée à l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les activités d'emploi d'urgence.

En ce qui concerne les débris et l'élimination des déchets organiques, une attention particulière sera accordée aux aires protégées autour de la côte et en lisière du Parc National Macaya. La préservation de la biomasse et la reconstruction de la fertilité du sol (par des enclos empêchant l'élimination des arbres abattus) ainsi que la planification du reboisement et la stabilisation des ravins/pentes seront primordiales pour prévenir l'érosion des sols. Les évaluations seront effectuées en tenant compte des considérations de volume et d'emplacement, des

²⁹ Les sections communales sont dirigées par un CASEC (Conseil composé de 3 dirigeants élus) et une ASEC (Assemblée des représentants élus).

conditions d'élimination et de traitement, et des possibilités de recyclage ou de réutilisation. Ces évaluations serviront à orienter les activités de « cash-for-work » et les priorités de relèvement dans les communes et à identifier le potentiel de réutilisation des déchets. Les plans de gestion des déchets des communes et l'amélioration des processus de la gestion des flux de déchets bénéficieront également de ces évaluations. Des conseils techniques seront fournis aux ministères concernés, aux autorités locales et aux services déconcentrés pour aider à la planification et à la coordination des activités liées à la gestion des déchets et des débris.

Les organisations communautaires de base ayant des niches techniques, sociales ou environnementales et/ou des programmes pour les groupes marginaux (tels que les ménages dirigés par une femme, les familles monoparentales, les personnes âgées ou les personnes handicapées) faciliteront et coordonneront les emplois d'urgence, en établissant un lien entre la société civile et les processus de relèvement des communes. Les organisations communautaires de base seront soutenues pour développer et mettre en œuvre des microprojets communautaires visant à générer des revenus axés sur la restauration des moyens de subsistance. Des services d'approche et des campagnes de sensibilisation communautaires permettront de renforcer la prise de conscience des populations de l'importance de protéger l'environnement, de préserver l'intégrité des écosystèmes et de réduire les risques qui les menacent, tout en encourageant les communautés à s'engager en faveur de cette protection.

Produit 3 : Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.

Le projet appuiera les communes dans la planification, la coordination et la mise en œuvre d'activités résilientes face aux catastrophes, sensibles à la dimension genre et écologiquement durables, qui jettent les bases du relèvement à long terme, telles que la réhabilitation des infrastructures communautaires, la reprise après sinistre des entreprises (y compris les coopératives et les associations) et la diversification des moyens de subsistance. Les besoins des groupes touchés seront pris en compte dans le processus participatif et la conception des initiatives de relèvement menés par les administrations communales et guidés par des évaluations globales axées sur le risque et ingénieuses sur le plan climatique. Les communautés seront impliquées dans le suivi, en collaboration avec les ministères de tutelle déconcentrés et dans le soutien de ces initiatives de relèvement au niveau de la fourniture des services de base, de la revitalisation des moyens de subsistance et de la restauration des économies locales, ainsi qu'en termes de reconstruction des écosystèmes et de promotion de la réduction des risques.

Le relèvement des entreprises soutient la création d'emplois grâce à la reprise accélérée des micro et petites entreprises qui ont perdu des actifs productifs pendant la catastrophe. L'objectif est d'aider les entrepreneurs locaux à générer des revenus par le travail indépendant. Les emplois créés à la faveur du soutien à la reprise des entreprises sont davantage susceptibles d'être durables et de faciliter une relance économique locale plus vaste. Ce soutien intervient généralement sous la forme de subventions ou d'ensembles de mesures accordés aux entrepreneurs locaux qui ont perdu tout ou partie de leurs actifs productifs, mais qui ont de l'expérience ou des actifs restants pouvant être réactivés en vue d'assurer des moyens de subsistance avec de courts cycles de production et de vente.

Ces interventions jettent les bases du développement : stratégies de diversification des moyens de subsistance ; création d'activités alternatives génératrices de revenus ; et renforcement des marchés. Par exemple, le soutien aux chaînes productives clés peut aider une plus large catégorie d'intervenants tout en revitalisant les marchés. Lorsque les producteurs subissent des pertes en raison des dommages infligés à leurs cultures, leur bétail ou leurs engins de pêche, ceux qui traitent, transportent, commercialisent, vendent ou achètent leurs produits finaux sont également touchés. Dans de telles situations, l'aide destinée à un agriculteur ou à un pêcheur peut aider celui-ci à reconstruire ou à remplacer des actifs précieux. Cependant, le soutien à la chaîne d'approvisionnement toute entière contribue à la reprise des moyens de subsistance. Cette activité ciblera spécifiquement les femmes micro-entrepreneurs (notamment les marchandes connues sous le nom de Madame Sara), qui sont les principaux fournisseurs de produits agricoles expédiés depuis le Sud vers d'autres régions, afin d'améliorer leurs compétences et de leur faciliter l'accès aux marchés. En outre, le renforcement des capacités des coopératives et des associations (y compris les coopératives de femmes) appuiera le relèvement à plus long terme.

Le projet consolidera les activités de génération de revenus alternatives grâce à des emplois verts dans l'agriculture et le recyclage, sous la direction des communes. Les emplois verts sont définis comme relevant d'un travail qui participe de manière substantielle à la préservation ou à la restauration de la qualité de l'environnement. Cela comprend des emplois qui contribuent à protéger et à restaurer les écosystèmes et la biodiversité, à réduire

la consommation d'énergie, de matériaux et d'eau, et à minimiser la génération de déchets. La sensibilisation et l'éducation en faveur de l'environnement au niveau local constitueront un élément important de ces activités.

Résultat de l'activité 3.1 : La capacité des communes et des organisations communautaires de base à réhabiliter les infrastructures communautaires clés et à gérer leurs systèmes opérationnels pour accroître la résilience en cas de catastrophe est renforcée, tout en tenant compte des priorités de réduction des risques des femmes et des groupes vulnérables.

Activité 3.1.1. Soutenir la réhabilitation des infrastructures communautaires et veiller à ce qu'ils répondent mieux aux besoins et aux priorités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées

Les infrastructures communautaires telles que les écoles, les postes de santé, les marchés, les zones sociales, les sentiers et les ponts facilitent les interactions, les services et la productivité au profit de la population locale. Les capacités des mairies et des directions techniques seront renforcées pour identifier, planifier et mettre en œuvre la réhabilitation de cette infrastructure communautaire par le biais d'activités de type « *cash-for-work* » (Argent contre travail) et de contrats à plus grande échelle (voir l'activité 1.2.2). Les projets liés aux infrastructures communautaires seront priorisés dans les municipalités disposant de plans de relance qui tiennent compte des évaluations des risques (voir l'activité 1.2.4).

En outre, ces projets devraient appliquer des analyses et des mesures de réduction des risques à la conception de projet, respecter les normes environnementales et veiller à garantir l'égalité entre les sexes dans l'accès aux services et à l'infrastructure, et la participation à leur gestion. Des conseils et une assistance techniques pour appliquer le principe du « construire en mieux et de façon plus sûre » à la conception de projet seront fournis par les services des ALT-D. Cette activité renforcera les capacités des dirigeants communaux à identifier, concevoir et exécuter des projets d'infrastructure communautaire et à revitaliser l'activité économique dans le département. Des efforts seront déployés pour améliorer les capacités des communautés, des communes, des délégations et des directions des ministères de tutelle afin d'assurer l'exploitation et la maintenance durables des infrastructures réhabilitées.

Activité 3.1.2 Soutenir le relèvement et l'amélioration des services de gestion des déchets solides ordinaires

Une fois que les déchets organiques ont été enlevés (voir l'activité 2.2.1) et éliminés ou recyclés en toute sécurité par les autorités communales avec l'aide du gouvernement central et du personnel de projet, la reprise des services réguliers et fiables de gestion des déchets solides, en particulier dans les zones urbaines, reste entière. De manière générale, les services de gestion des déchets solides en Haïti sont peu performants. À l'échelle nationale, moins de 17 % des déchets solides produits quotidiennement sont collectés et éliminés dans des décharges dédiées. Le manque d'efficacité dans la gestion des déchets solides pose de multiples problèmes pour la santé publique, la gestion urbaine, les activités économiques et la circulation. L'établissement de services de gestion des déchets solides peu coûteux, efficaces et respectueux de l'environnement dans l'ensemble du pays, en commençant par les centres urbains, est une priorité politique pour le Gouvernement.

Le Ministère des Travaux Publics, Transports, Communications et Énergies (MTPTC) a élaboré une stratégie nationale à cet effet dont la mise en œuvre est appuyée par le PNUD. Étant donné que les services de gestion des déchets solides relèvent principalement de la compétence des municipalités, il est éminemment nécessaire de renforcer les capacités municipales dans ce domaine. Ce processus porte sur les équipements, les ressources financières, les solutions techniques (pour les décharges et le recyclage) et les capacités de gestion. Les organisations de la société civiles seront également appuyées afin de renforcer la responsabilité et la redevabilité sociale des communes dans la gestion des déchets solides. Enfin, les services de gestion des déchets solides ont un grand potentiel pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois compte tenu de la multitude des projets de recyclage qui peuvent y être associés. Les partenariats public-privé dans ce domaine ont démontré leur potentiel dans de nombreux pays, y compris en Haïti (à Port-au-Prince). L'utilisation d'une telle modalité pourrait être testée dans les zones touchées.

Résultat de l'activité 3.2 : La capacité des entrepreneurs et des coopératives et associations de producteurs à rétablir les entreprises, à créer des emplois « verts » et à saisir les opportunités d'activités

génératrices de revenus durables est renforcée, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien économique des femmes.

Activité 3.2.1 Soutenir les micro entrepreneurs, et en particulier les femmes et celles touchées par des traumatismes causés par la crise et la violence, afin de développer et renforcer leur activité économique ainsi que leurs moyens de subsistance

Les micro entrepreneures, les marchandés et les transporteuses de produits agricoles (connues sous le nom de Madame Sara) seront ainsi à même de reconstruire leur base économique, d'accroître leur résilience en facilitant le flux des produits agricoles et non agricoles des zones rurales vers les zones urbaines et de recevoir l'appui adapté et personnalisé afin de surmonter éventuellement les traumatismes causés par la crise et la violence. Une attention particulière sera donc accordée aux femmes microentrepreneures victimes de violence physique ou sexuelle des quartiers sensibles (exemple quartier précaire de Sainte-Hélène de Jérémie), avec ou sans mari ayant un ou plusieurs enfants à charge dans la tranche d'âge de 14 - 25 ans, qui sont susceptibles de faire partie des gangs ou qui ont fait partie d'un gang (*cette activité est alignée avec le produit 5.5 de Plan Stratégique – Prévention de conflits*). Cette activité aura pour but de renforcer la résilience et le développement personnel / collectif chez les femmes et les jeunes touchés par des traumatismes causés par la crise et la violence.

Les entrepreneures bénéficieront de diverses formations portant sur la gestion d'entreprise (développement des plans d'activités et financement), la comptabilité, le marketing des produits, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, l'estime de soi et un accompagnement psychosocial pour les femmes victimes de violence. L'accompagnement (suivi, mentorat et aussi psychosocial) sera assuré par personnels qualifiés tels que des psychologues mais aussi des organisations non gouvernementales et des institutions nationales spécialisées dans la promotion et l'expansion des opportunités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services financiers. Chaque marchande recevra un appui spécialisé selon sa situation particulière (victime de violence ou non) et une subvention de faible montant pour améliorer ses produits et appliquer les meilleures pratiques professionnelles et commerciales. Une évaluation et un soutien seront fournis aux petites entrepreneures qui souhaiteraient enregistrer formellement leur entreprise. Les liaisons avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et les services d'immatriculation leur seront facilitées. Cet appui sera fourni sur la base d'un diagnostic et d'un recensement initial des entreprises dirigées par des femmes afin de garantir la prise en compte de leur besoin réel et d'orienter cet appui dans les secteurs les plus porteurs. Cette activité assurera la reconstruction des moyens de subsistance des ménages et leur consolidation, contribuant ainsi à la résilience de la communauté.

Activité 3.2.2 Renforcer la résilience des communautés en reconstruisant et en rétablissant les coopératives et les associations

Le projet aidera à évaluer et à soutenir le rétablissement et la consolidation des produits de la pêche et de l'agriculture et des chaînes d'approvisionnement dans les zones touchées. Les efforts porteront sur le développement de filières agricoles locales, la fourniture d'un soutien technique aux coopératives/associations (y compris les coopératives de femmes) travaillant dans des filières clés comme celles des haricots, du miel et des fruits de mer. Une étude sur l'approvisionnement sera effectuée en utilisant la méthodologie EMMA (Analyse et cartographie des marchés d'urgence) pour aider les entreprises à cerner les dommages encourus et les priorités du relèvement. L'évaluation contribuera également à déterminer les obstacles à l'expansion et au développement du marché. Sur la base des résultats de l'évaluation, les coopératives bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement ciblés pour améliorer l'offre, identifier les produits potentiels de la chaîne de valeur et accroître la résilience économique. Les coopératives recevront également une subvention de faible montant pour remplacer les actifs commerciaux détruits lors du passage du cyclone. En outre, un soutien est fourni aux groupes communautaires qui repèrent des niches de marché et souhaitent se constituer en association pour les fructifier.

Activité 3.2.3 Diversifier les moyens de subsistance grâce à des emplois « verts » et à la protection de l'environnement

La diversification des moyens de subsistance engendre une résilience aux chocs économiques. Les activités de génération de revenus seront créées en utilisant des produits forestiers ligneux et non ligneux durables, des biodéchets et débris réutilisables et recyclables écologiquement durables. Cette technique produit un impact significatif sur les moyens de subsistance et la protection de l'environnement en diminuant la pratique de l'agriculture sur des pentes abruptes, en augmentant le rendement et le revenu par unité de surface et en satisfaisant la demande de légumes en Haïti. En collaboration avec les organisations de la société civile (y compris

les groupes de femmes), des systèmes de production agricole résilients seront mis en place, englobant l'agroforesterie et la transformation des cultures, des fines herbes et des condiments pour la vente et l'exportation. Les activités vertes en cours et leurs mécanismes de gestion, tels que les comités de gestion des bassins versants seront appuyés. Finalement, cette activité visera à promouvoir et renforcer la participation des femmes dans ces activités économiques.

RESSOURCES

Le projet vise à renforcer les capacités nationales et locales pour planifier, gérer et surveiller les processus de relèvement après le passage du cyclone Mathieu en abordant les moyens de subsistance à court, moyen et long terme et la réhabilitation communautaire, en intégrant les mesures de réduction des risques et en augmentant la résilience globale aux futurs risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Les ressources totales requises au titre de ce projet s'élevaient à 30,272,145 dollars US pour réaliser les effets et les produits souhaités dans l'ensemble des zones géographiques. Le PNUD adoptera une approche séquentielle qui privilégie les communes les plus touchées et prend progressivement en charge les autres communes au fur et à mesure de la disponibilité des financements.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les modalités de gestion et de mise en œuvre seront régies par les principes suivants :

- L'assistance du PNUD sera initialement axée sur la fourniture d'une aide d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des communautés touchées en matière de relèvement. Cependant, dès le départ, l'objectif sera de promouvoir des approches et des activités qui vont au-delà du relèvement initial et s'inscrivent dans le cadre d'une reprise sociale et économique plus soutenue.
- Une approche souple du développement et de la mise en œuvre des activités de relèvement sera adoptée grâce à des partenariats avec les institutions des Nations Unies qui laissent toutefois la possibilité d'impliquer d'autres partenaires d'exécution, y compris des ONG nationales, locales et internationales, ainsi que d'autres organisations.
- La mise en œuvre des activités de relèvement s'effectuera selon les modalités les plus à même de renforcer durablement les capacités locales.
- La préservation de la sûreté et de la sécurité du personnel du PNUD, du personnel de projet et des partenaires d'exécution sera une priorité essentielle. Les projets du PNUD alloueront des ressources spécifiques pour les mesures de sûreté et de sécurité. Les ressources affectées serviront à garantir la sécurité des bureaux et du personnel de projet. Des visites de suivi régulières seront entreprises pour garantir la mise en place de systèmes efficaces en matière de sûreté et de sécurité.
- La gestion des activités de relèvement veillera à promouvoir la collaboration et à accroître les complémentarités avec d'autres structures d'aide nationales et internationales intervenant dans les zones touchées.

COORDINATION AVEC LES HOMOLOGUES

Au niveau national, les principaux homologues du PNUD seront le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, notamment la Direction de la Protection Civile. Ces institutions seront aussi les principaux interlocuteurs pour la planification, la coordination et la mise en œuvre du relèvement au niveau national, départemental et communal dans les quatre départements les plus touchés.

Grâce à ses interventions faisant suite au séisme de 2010 et au cyclone Mathieu en 2016, le PNUD dispose déjà d'un mécanisme de coordination pour interagir avec les institutions des Nations Unies et les partenaires au développement en vue de la mise en œuvre de projets de relèvement. Le PNUD entretient une solide relation de travail avec la protection civile, les tables sectorielles et les acteurs municipaux pour coordonner les initiatives sur le terrain.

ACCORDS DE PARTENARIAT

Il existe des possibilités de partenariat avec différentes organisations au niveau national et local sur la base de leur mandat, de leur degré de responsabilité et de leur présence dans les domaines d'activités visés. Il est ainsi envisageable de créer des partenariats avec les institutions suivantes :

- La **FAO**, qui œuvre en faveur de l'amélioration des capacités de production en fournissant des semences et du matériel de plantation à 10 000 ménages (environ 50 000 personnes) dans quatre villes du département du Sud, à savoir Cavaillon, Camp-Perrin, Les Cayes et Chantal.
- Le **PNUE** pourrait être contacté pour évaluer l'impact environnemental du cyclone Mathieu et mener une formation conjointe sur les aspects environnementaux de la reconstruction.
- **ONU Femmes** soutient l'autosuffisance et l'indépendance économique des femmes dans les communautés touchées par le cyclone par des modalités de type « *cash-for work* », ciblant initialement 2 500 femmes. Cette initiative pourrait être progressivement mise à l'échelle pour appuyer le relèvement à plus long terme. Il est possible de collaborer à ce travail pour s'assurer que les stratégies fondées sur des données probantes visant à mobiliser les femmes sont appliquées et que les impacts liés à l'égalité des sexes (au niveau des ménages et de la communauté) découlant de la participation des femmes à ces initiatives sont surveillés, évalués et documentés.
- Le **PAM** va collaborer dans les activités de cash for work dans le département des Nippes, avec un total de 7. 000 bénéficiaires, dont 50% de femmes. Parmi les domaines prioritaires visés, un appui est prévu au rétablissement des infrastructures communautaires, surtout agricoles et des moyens de subsistance, avec un accent sur l'emploi d'urgence et le renforcement des activités de revitalisation économique.
- Le programme des **VNU** appuie l'organisation et l'action au niveau communautaire ainsi que le renforcement de la cohésion sociale par le biais de ses volontaires et ses activités bénévoles. Le VNU possède une expérience de travail considérable dans les situations post-catastrophe. En Haïti, il pourrait soutenir les programmes de relèvement en menant auprès des communautés des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, en appuyant la collecte de données et l'analyse des risques et en impliquant les jeunes dans la préparation aux catastrophes et la réduction des risques qui y sont associés.
- Le **MCFDF** (Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes) aura un rôle essentiel à jouer dans l'exécution de ce projet, en particulier pour veiller à ce que l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de développement intègrent les besoins, les priorités, les vulnérabilités et les capacités des femmes et impliquent également les femmes, et pas seulement les hommes, en tant qu'acteurs de gestion des risques. À cet égard, le MCFDF sera invité à fournir une expertise technique pour appuyer la gestion du projet, plus particulièrement, des conseils techniques sur les composantes axées sur l'égalité des sexes.
- Le projet travaillera en étroite collaboration avec différents ministères sectoriels ayant un rôle dans la mise en œuvre des différentes activités. En particulier, le **Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales**, le **Ministère de l'Environnement**, le **Ministère de l'Agriculture**, le **Ministère des Travaux Publics** et le **Ministère du Commerce et de l'Industrie**.
- La **FICR** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) a lancé un appel d'urgence pour assister la Croix-Rouge haïtienne à porter secours à 50 000 personnes dans les départements du sud-ouest. L'un de ses domaines d'intervention concerne l'assistance portée aux personnes dont les habitations ont été endommagées ou détruites, en leur fournissant des matériaux et des outils pour construire des abris d'urgence ou effectuer les réparations qui s'imposent en vue de réhabiliter sommairement leurs foyers. Des partenariats pourraient également être envisagés en vue de la préparation et de la formation des bénévoles.
- **Global Emergency Relief** est fort d'une vaste expérience en matière d'appui aux communautés touchées par les crises afin de les aider à reconstruire en mieux. L'organisation enlève les débris occasionnés par les catastrophes naturelles, fournit des installations temporaires et entame immédiatement le processus de reconstruction en privilégiant les maisons, les écoles et les établissements de santé touchés. Son expertise dans la gestion des déchets organiques sera exploitée dans le cadre de ce projet.
- Les **OCB** prendront activement part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités de type « *cash-for-work* » (Argent contre travail) et fourniront un soutien aux microprojets menés par la communauté. Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les OCB aux fins de la restauration d'urgence des moyens de subsistance.
- **Dans le secteur privé**, le PNUD pourrait envisager un partenariat avec Digicel, une entreprise de téléphonie mobile présente sur le terrain, qui canalise les versements de fonds par le biais des réseaux cellulaires pour soutenir le développement de ces systèmes de décaissement de liquidités via les téléphones mobiles (au titre des transferts monétaires et de la modalité « *cash-for-work* ») au niveau local. Le PNUD pourrait explorer les possibilités de coopération et de partenariat avec d'autres institutions des

Nations Unies (telles que le PNUÉ, la FAO ou ONU Habitat) et des ONG pour appliquer des mécanismes de transferts monétaires plus innovants.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Le projet s'efforcera de solliciter l'engagement des acteurs nationaux et locaux dans toutes les composantes liées à la planification et à la gestion des processus de relèvement. Au niveau local, des efforts seront déployés pour soutenir le leadership et l'obligation de rendre compte des dirigeants locaux dans la mise en œuvre du relèvement et de ses processus appliqués à l'administration et à la gestion financière. La participation communautaire est assurée grâce à une conception du projet qui comprend des consultations populaires et des réunions publiques. Le PNUD s'emploiera également à garantir que les connaissances essentielles soient prises en compte et que les parties prenantes soient impliquées dans l'élaboration des plans communaux de développement, des plans de gestion des déchets solides et des débris, et des plans d'infrastructure communautaire. L'évaluation des besoins des micro, petites et moyennes entreprises et les emplois d'urgence créés dans le cadre de la modalité « *cash-for-work* » impliqueront également l'engagement des acteurs locaux.

PRODUITS AXÉS SUR LE SAVOIR ET COOPÉRATION SUD-SUD

Le projet donnera lieu à une série de produits axés sur le savoir, notamment : Systématisation du processus de planification de la reprise nationale et locale (activités 1.1.2 et 1.1.3) ; Analyse des mécanismes de transferts monétaires innovants (activité 2.1.1) ; et Systématisation de la gestion des débris, de la reprise des entreprises et de la diversification des moyens de subsistance post-catastrophe (activités 2.1.1 et 3.2.1).

Le projet comprend des échanges de coopération Sud-Sud avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud axés sur le partage des pratiques et des leçons apprises et soutien aux microentreprises et aux PME dans le cadre de la reprise après sinistre.

DURABILITÉ ET MISE À L'ÉCHELLE

La durabilité est un concept fondamental dans la conception du projet, car les capacités locales et nationales ainsi que le bien-être de la communauté sont essentiels à la réalisation des résultats. En s'appuyant sur les capacités existantes, le projet renforcera le système national déjà mis en place pour la coordination du relèvement sous la forme de tables sectorielles et thématiques qui serviront à assurer le suivi des progrès. Au niveau local, les capacités de relèvement seront renforcées par des formations portant sur la planification du relèvement dans les communes, la planification de la gestion des déchets solides et des débris et la planification de la réhabilitation des infrastructures communautaires et des mesures afin de réduire le risque de criminalité dans les zones sensibles ciblées par le projet pour créer un environnement de vie plus sûr. Le centre technique des ATL-D sera établi et utilisé pour soutenir les plans de développement communaux et fera l'objet d'un partage des coûts avec le Gouvernement. Un soutien sera fourni aux OCB pour l'élaboration et la mise en œuvre de microprojets de relèvement gérés par la communauté. Des efforts seront également déployés en faveur de la reprise des activités des entreprises et des entrepreneurs à l'échelon local, y compris celles des femmes et des jeunes, qu'elles soient agricoles ou urbaines. Une formation sera proposée pour la diversification des moyens de subsistance et des activités alternatives, génératrices de revenus, seront créés.

IV. GESTION DU PROJET

La gestion du projet nécessitera une approche intégrée dans le bureau de pays, qui s'appuie sur l'expertise de ce dernier tout en tirant parti du soutien de l'équipe SURGE. Au-delà de la période initiale du projet SURGE et si la mobilisation des ressources le permet, le bureau devra maintenir une équipe de projet spécialement affectée à la mise en œuvre du projet de relèvement, qui assurera une présence permanente sur le terrain ainsi que certaines fonctions d'appui en matière de communication, de suivi et d'évaluation.

Le Chef de projet guidera l'équipe de projet en veillant à garantir la cohésion du programme et l'intégration de l'expérience existante dans le processus de relèvement. Cette démarche implique notamment la maximisation de l'expertise et de la programmation en matière de gouvernance, de réduction de la pauvreté, d'environnement, et de gestion des risques et désastres. La coordination avec l'équipe SURGE sera nécessaire pour assurer la complémentarité avec les programmes existants et ceux qui sont spécifiques au relèvement. Dans le cadre de la gestion générale du Directeur de pays adjoint, le Chef de projet assurera l'interface et la coordination avec l'équipe

SURGE pour optimiser l'efficacité des programmes de relèvement. Cette approche de la programmation du relèvement devrait aboutir à un projet cohérent qui s'appuie délibérément sur les activités en cours et leur assure une trajectoire à long terme.

Le Chef de projet sera secondé par un Associé au projet, un Responsable de la communication, une Conseillère en égalité des sexes et un Spécialiste du suivi. Des Coordonnateurs de zones (géographiques) pourront être désignés afin d'accélérer la mise en œuvre du projet et d'assurer un meilleur suivi des interventions. Coordonné par deux bureaux extérieurs à Jérémie et à Les Cayes, le projet sera déployé en partenariat avec les ministères et leurs services techniques déconcentrés, des collectivités locales, des ONG, des organisations communautaires de base, des institutions partenaires des Nations Unies et d'autres homologues du PNUD dans la région. Les bureaux disposeront de capacités techniques et de capacités de programmation dans les domaines suivants : gouvernance locale, activités de relèvement, égalité des sexes et autonomisation des femmes, gestion des risques et désastres, transferts monétaires, récupération économiques, protection d'environnement, gestion des déchets organiques, gestion des déchets, moyens de subsistance et relèvement et gestion de l'information. Ils seront appuyés dans leur mission par les deux chefs de bureaux extérieurs.

V. CADRE DE RÉSULTATS

	<p>Résultat 6 du Plan stratégique du PNUD : Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques</p>			
	<p>Effets attendus comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays :</p> <p>Effet 3 du Descriptif de programme de pays : Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile amélioreront la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.</p> <p>Indicateurs des effets comme indiqué dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme de pays, y compris les niveaux de référence et niveaux cibles à atteindre :</p> <p>Produit 3.1 indicatif du Descriptif de programme de pays : Les acteurs nationaux disposent des connaissances, des capacités et des outils nécessaires pour améliorer la gestion des ressources naturelles ainsi que la réduction et la gestion des risques.</p>			
	<p>Produits applicables du Plan stratégique du PNUD :</p> <p>Produit 1.1 : Les systèmes et les institutions aux échelons national et sous-national sont habilités à réaliser une transformation structurelle des capacités productives en capacités durables induisant une forte intensité d'emploi et des moyens de subsistance améliorés</p> <p>Produit 4 : Des progrès plus rapides sont réalisés en matière de réduction des inégalités entre les sexes et de promotion de l'autonomisation des femmes.</p> <p>Produit 5.1 : Les mécanismes sont mis en place pour évaluer les risques naturels et humains aux échelons national et sous-national</p> <p>Produit 5.5 : Cadres politiques et mécanismes institutionnels mis en place aux niveaux nationaux et sous nationaux pour la gestion pacifique des conflits et des tensions émergentes et récurrentes</p> <p>Produit 6.1 : La revitalisation économique rapide issue de la phase humanitaire d'après la crise génère des emplois et d'autres moyens de subsistance écologiquement durables pour les hommes et les femmes touchés par la crise</p> <p>Titre du projet et numéro de projet dans Atlas : Projet de relèvement post-catastrophe</p>			
PRODUITS ESCOMPÉS	INDICATEURS DE PRODUITS³⁰	DONNÉES DE RÉFÉRENCE	CIBLES (selon la fréquence des données collectées)	MÉTHODES DE COLLECTE DE

³⁰ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du PNUD, en fonction des indicateurs de résultats spécifiques aux projets. Les indicateurs doivent être ventilés selon le genre ou en fonction d'autres groupes cibles, le cas échéant.

		SOURCE DES DONNÉES	Valeur	Année	2016	2017	2018	2019	TOTAL	DONNÉES ET RISQUES Y AFFÉRENTS
Produit 1 : La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.	§ Pourcentage des membres de la société civile (notamment les femmes, les jeunes, et les personnes handicapées) impliqués dans l'élaboration des Plans Communaux de Développement réalisés par la prise en compte de leurs besoins et priorités dans les PCD	Projet	0	2016	0	0	70%	70%	70%	Sondages
		Commune (Plan d'investissement des PCD)	0	2016	0	0	50%	50%	50%	Évaluation des PCD. Enquête auprès des maires.
Produit 2 : L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.	§ Proportion des femmes bénéficiaires des activités « cash-for-work » ayant augmenté leur pouvoir décisionnel de dépenses domestiques grâce à l'argent reçu	Projet	0	2016	50%	50%	-	-	50%	Rapports
		Projet	0	2016	10%	10%	-	-	10%	Rapports

Produit 3 : Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.	§ Proportion d'associations et de coopératives appuyées ayant augmenté leur revenu et/ou ayant renforcé leur intégration dans le marché	Projet	0	2016	0	5%	5%	-	5%	Rapports
	§ Proportion d'entreprises insérées dans les filières « vertes » ³¹ et fonctionnelles 12 mois après avoir reçu l'appui	Projet	0	2016	0	0	50%	50%	50%	Rapports

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action prévue	Partenaires (si projet conjoint)	Coût en USD (le cas échéant)
Suivre les progrès des résultats	Collecter et analyser les données sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés au niveau des indicateurs de résultats dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources afin d'évaluer les progrès accomplis au titre du projet dans la réalisation des produits convenus.	Rapport trimestriel	Suivi des indicateurs, visites sur le terrain ; les progrès plus lents que prévu seront abordés par la gestion de projet.		180 000
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats attendus. Identifier et surveiller les actions menées en faveur de la gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de suivi qui auraient été nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD et à son marqueur de l'égalité des sexes. Les vérifications sont effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD en matière de gestion des risques financiers.	Rapport trimestriel	Des inventaires de risque trimestriels sont tenus et mis à jour. Les risques sont identifiés par la gestion de projet et des mesures sont prises pour gérer les risques.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront régulièrement tirées et intégrées dans le projet.	Rapport annuel	Visites et consultations sur le terrain ; les leçons pertinentes sont prises en compte et utilisées par l'équipe de projet pour informer les décisions en matière de gestion. Les leçons apprises seront produites et feront l'objet d'une publication finale.		100 000
Examen annuel de l'assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée en fonction des normes de qualité du PNUD afin d'identifier les points forts et les points faibles du projet et	Rapport annuel	Les forces et les faiblesses seront examinées par la direction de projet et utilisées pour informer les		50 000

	d'éclairer les décisions en matière de gestion pour améliorer le projet.			décisions visant à améliorer les performances du projet Les données de performance, les risques, les leçons et l'examen de la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés pour effectuer des corrections à mi-parcours.	
Examen et corrections à mi-parcours	Examen interne des données et des preuves issues de toutes les mesures de suivi pour éclairer la prise de décisions.	Rapport annuel au minimum		Compilation des résultats obtenus par rapport aux cibles annuelles de production, résumé des évaluations de la qualité, journal des risques mis à jour et toute évaluation ou rapport d'examen au cours de la période.	50 000
Rapport de projet	Un rapport d'étape sera présenté au Comité de projet et aux principales parties prenantes.	Rapport annuel et rapport final		Réunions, déplacements, le cas échéant Examen des problèmes de qualité ou des progrès plus lents que prévus et des discussions sur les actions de gestion à prendre pour résoudre les problèmes identifiés.	50 000
Examen du projet (Comité de projet)	Le comité de projet procédera à un examen annuel du projet afin d'évaluer sa performance et de revoir le plan de travail pluriannuel. Au cours de la dernière année, le Comité de projet effectuera une revue de fin de projet pour dégager les enseignements tirés et discuter des opportunités de mise à l'échelle et de socialisation des résultats et des leçons apprises avec les publics pertinents.	Rapport annuel			

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (si projet conjoint)	Résultat du plan stratégique connexe	Effet PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement (en USD)
Évaluation finale	<p>PNUE (le cas échéant) ONU Femmes (le cas échéant)</p>	<p>Effet 6 : Dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le redressement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder</p>	<p>Effet 3 du Descriptif de programme de pays : Les institutions nationales, régionales et locales ainsi que la société civile améliorent la gestion des zones rurales et urbaines, de l'agriculture et de l'environnement, et des mécanismes de prévention et de réduction des risques afin de renforcer la résilience de la population face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.</p>	<p>Déc. 2019</p>	<p>Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales Communes</p>	<p>50 000</p>

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	Budget planifié par année			PAR TIE RES PON SAB LE	BUDGET PLANIFIÉ						
		A	A2	A3		Description du budget	Amount 2017	Amount 2018- 2019	Total Amount			
		1										
Produit 1 : La durabilité des efforts de relèvement post-Mathieu s'est améliorée, en augmentant la résilience de la population aux catastrophes et en renforçant la redevabilité de l'État en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes.												
Résultat de l'activité 1.1. Les capacités nationales et locales sont renforcées pour la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des efforts de relèvement post-Mathieu qui favorisent la participation des citoyens, l'égalité des sexes, la transparence, la redevabilité et la réduction continue des risques.	<p><i>1.1.1. Fournir un soutien à la définition des priorités du relèvement, à sa mise en œuvre et à sa coordination à l'échelle nationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appui technique et financier pour le processus d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et diffusion des résultats. Appui au fonctionnement du secrétariat du groupe de concertation des partenaires techniques et financiers (CTP) Appui technique, matériel et formation des cadres du MPCE pour la réadaptation du Module de gestion de l'aide externe Soutien technique à certaines tables sectorielles nationales pour la planification, la coordination et le suivi des interventions Soutien pour l'amélioration de l'intégration de la dimension genre dans les tables sectorielles ciblées, et à la promotion d'un dialogue politique coordonné sur les questions d'égalité des sexes liées au 											
					PNU							
					D							
					MPC							
					E							
						TRAC						
							61100 61200 61300					185,000
							Frais de personnel					
							71200 Consultants internationaux (MGAE)	40,000		110,000		150,000
							71300 Consultants locaux (CTP)	30,000		290,000		320,000
							71600 Voyages	15,000		15,000		30,000
							72100 Société sous-traitante					
							72300 Matériaux et biens					
							72500 Fournitures					
							72800 TIC					
							74200 Matériel audiovisuel et imprimé	10,000		10,000		20,000
							74500 Divers (TS)	50,000		200,000		250,000
							75700 Formation (MGAE)					185,000

	<p>pour une meilleure connaissance et application du guide méthodologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique aux directions départementales du MPCE pour la coordination et la planification des actions de relèvement. Soutien à l'Office de Protection du Citoyen (OPC) pour traiter les griefs émanant des zones cibles en tenant compte des principes liés à l'égalité des sexes et aux droits humains • Consultations auprès des représentants de la société civile pour mieux connaître les difficultés des personnes affectées par Mathieu • Organisation d'échanges Sud-Sud pour les besoins de l'apprentissage et de la formation • Documentation et systématisation 					
	<p>Sous-total</p> <p>1.1.3. Fournir un soutien à la planification des interventions thématiques en matière de relèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au Groupe de travail sur le relèvement accéléré au niveau national • Elaboration d'un cadre de suivi pour une application à l'échelon national, départemental et municipal, comprenant notamment des indicateurs de genre • Collecte des données sur les interventions au titre du relèvement • Appui technique au gouvernement pour un plaidoyer visant la mobilisation des ressources pour le relèvement 	MPC E	TRAC	61100 61200 61300 Frais de personnel 71200 Consultants internationaux 71300 Consultants locaux 71600 Voyages 72100 Société sous-traitante 72300 Matériaux et biens 72500 Fournitures 72800 TIC 74200 Matériel audiovisuel et imprimé 74500 Divers	385 000 450 000 120 000 30 000 67 500 30 000 15 000 15 000 15 000 60 000	385 000 450 000 150 000 97 500 45 000

	Préparation de documents infographiques sur les interventions de relèvement	Analyse de l'efficacité du relèvement						75700 Formation	75,000	75,000	75,000
Sous-total									75,000	832,500	907,500
1.1.4 Soutenir les activités nationales de réduction des risques de désastres, en améliorant la considération des dimensions genre et diversité								61100 Frais de personnel	61,200	55,000	55,000
<ul style="list-style-type: none"> Assistance au CNIGS dans la collecte et la normalisation des données techniques pour la cartographie multirisque 								71200 Consultants internationaux	150,000	150,000	150,000
<ul style="list-style-type: none"> Intégration des données sur le changement climatique dans les supports de prévention des risques (cartographie multirisques) et formations associées en partenariat avec les services météorologiques et hydrologiques 								71300 Consultants locaux	200,000	200,000	200,000
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités du SPGRD chargé de soutenir les départements et les municipalités dans la prise en compte des risques dans les mécanismes de réponse aux désastres. 								71600 Voyages	75,000	75,000	75,000
<ul style="list-style-type: none"> Formations en matière de réduction des risques de catastrophe et sur les implications sexo-spécifiques pour la gestion des risques de catastrophe ciblées à l'intention des autorités nationales, des acteurs sectoriels et des médias 								72100 Société sous-traitante			
<ul style="list-style-type: none"> Appui au SNGRD dans la normalisation du mécanisme légal et opérationnel de déclaration d'Etat d'urgence relatif aux désastres 								72200 Equipement	100,000	100,000	100,000
<ul style="list-style-type: none"> Campagnes publiques en faveur de la réduction des risques spécifiques aux aînés 								72500 Fournitures			
Sous-total								72800 TIC	30,000	30,000	30,000
								74200 Matériel audiovisuel et imprimé	75,000	75,000	75,000
								74500 Divers			
Sous-total								75700 Formation	150,000	150,000	150,000
Sous-total									835,000	835,000	835,000

Sous-total du résultat de l'activité 1.1.		220,000	2,862,500	3,082,500
<p>Résultat de l'activité 1.2</p> <p>Les capacités locales permettant de mener les efforts de relèvement et de réduire les vulnérabilités futures d'une manière participative, sensible au genre, transparente et redevable sont renforcées.</p>	1.2.1 Rétablir les capacités opérationnelles des institutions locales	61100 Frais de personnel	255 000	255 000
	<ul style="list-style-type: none"> Réparation et rénovation des délégations et vice-délégations, des mains et des Conseils d'administration de section communale (CASEC) Achat de matériel et équipements de bureau et de mobilité des institutions sous nationales affectés par le cyclone. Activités de communication et sensibilisation. 	71200 Consultants internationaux		
		71300 Consultants locaux		
		71600 Voyages		
		72100 Société sous-traitante	200 000	200 000
		72200 Équipement	900,000	900 000
		72500 Fournitures		
		72800 TIC		
		74200 Matériel audiovisuel et imprimé		
		74500 Divers		
75700 Formation				
Sous-total		1 355 000	1 355 125 000	
<p>1.2.2 Fournir un soutien à la planification, à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi des efforts de relèvement aux niveaux sous-nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration participative de stratégies départementales de développement et diversité Appui technique et logistique aux tables de concertation départementales Élaboration participative et inclusive de Plans Communaux de Développement, avec une attention particulière aux besoins et aux 	MICT			
	MPC			
	61100 Frais de personnel	1,500,000	1,500,000	
	71200 Consultants internationaux	900,000	900,000	
	71300 Consultants locaux	1,050,000	1,050,000	
	71600 Voyages	112,500	112,500	
	72200 Équipement	400,000	400,000	
	73100 Location	375,000	375,000	
	72500 Fournitures	120,000	120,000	
	72800 TIC	150,000	150,000	
74200 Matériel audiovisuel et imprimé	100,000	100,000		

	<p>priorités spécifiques au genre et à la diversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique en matière de concertation entre acteurs et gouvernance multi niveaux • Appui technique au MPCE pour la mise en place d'un système d'information au niveau des communes • Coordination et suivi du relèvement • Soutien à l'Agence technique locale départementale pour les besoins de la coordination en termes de relèvement • Renforcement des capacités techniques et administratives des communes cibles • Soutien et responsabilisation en matière de gestion administrative et financière 		71500 VNU	518,400	518,400
	<p>Sous-total</p> <p>1.2.3 Fournir un soutien aux mécanismes locaux de sensibilisation au renforcement de la confiance, à la participation, à l'égalité des sexes dans les opérations de relèvement et à la cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux capacités locales de communication et de sensibilisation ciblant les hommes et les femmes • Renforcement de capacités des radios communautaires • Initiatives liées à la responsabilité sociale des organisations de la société civile • Soutien à la société civile pour améliorer l'accès et le recours communautaire et individuel aux mécanismes de règlement des griefs 		61100 61200 61300	5 800 900	5 800 900
			Frais de personnel	55,000	55,000
			71200 Consultants internationaux		
			71300 Consultants locaux	75,000	75,000
			71600 Voyages	75,000	75,000
			72200 Equipement	50,000	50,000
			72600 Fournitures	5,000	5,000
			72800 Subventions	250,000	250,000
			72900 TIC		
			74200 Matériel audiovisuel et imprimé		
			74500 Divers		

	<ul style="list-style-type: none"> existants dans les zones cibles ; soutien à l'accès équitable à l'aide au relèvement et à la participation aux processus de prise de décisions Activités favorisant la cohésion sociale destinées aux hommes et aux femmes Analyse et étude de cas 			75700 Formation.	150,000	150,000	150,000
	<p>Sous-total</p> <p>1.2.4 Soutenir les activités locales de réduction des risques de désastres, en améliorant la considération des dimensions genre et diversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration sur un mode participatif de 6 Plans de prévention des risques basés sur la cartographie multi risques et formations des cadres techniques communaux et départementaux Formation des autorités municipales portant sur l'application des outils de cartographie des risques et l'utilisation des informations recueillies aux fins de la planification du relèvement, en tenant compte des rôles dévolus aux femmes et aux hommes dans les perceptions des risques Élaboration sur un mode participatif de 12 plans de contingence multirisques pour les communes de la Grand'Anse basés sur la cartographie multi risques et sur les Plans de Prévention des Risques et formations des cadres techniques communaux et départementaux Promotion de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans le développement d'informations 			61100 61200 61300 Frais de personnel 71200 Consultants Internationaux 71300 Consultants locaux 71500 VNU 72200 Equipement 71600 Voyages 72400 Equipement de communications 72800 TIC 74200 Matériel audiovisuel et imprimé 74500 Divers 75700 Formation	660,000 55,000 100,000 200,000 400,000 50,000 75,000 150,000 25,000 50,000 750,000	660,000 55,000 100,000 200,000 400,000 50,000 75,000 150,000 25,000 50,000 750,000	660,000 55,000 100,000 200,000 400,000 50,000 75,000 150,000 25,000 50,000 750,000

	<p>supplémentaires sur les risques, ainsi que des chemins d'évacuation, des plans de contingence et des systèmes d'alerte précoce qui répondent aux rôles, besoins et priorités divers et spécifiques au genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articulation entre la Direction de la Protection Civile et les Services Météorologiques et Hydrologiques d'Haïti : identification des exigences d'information, amélioration des protocoles de communication, test des systèmes d'alerte rapide • Provision en équipements prioritaires des certains Centres d'Opérations d'Urgence (COUC) planifiés dans les plans de contingence (système d'alerte etc.) en concertation avec le Gouvernement • Ateliers de formation au niveau départemental sur la gestion des risques de désastre • Réalisation de la cartographie multirisque dans le département du Sud ou autres départements priorités par le Gouvernement et formations des cadres communaux et départementaux • Élaboration sur un mode participatif de plans de contingence multi-risques pour les communes du département du Sud ou autres départements priorités par le Gouvernement basés sur la cartographie multi risques et sur les Plans de Prévention des Risques et formations des cadres techniques communaux et départementaux • Provision en équipements prioritaires de certains Centres d'Opérations d'Urgence (COUC) du département du Sud ou autres départements priorités par le Gouvernement 					
--	--	--	--	--	--	--

planifiés dans les plans de contingence (système d'alerte etc.)										
Sous-total								0	1,855,000	1,855,000
Sous-total du résultat de l'activité 1.2								0	9,670,900	9,670,900
Sous-total du produit 1								220,000	12,533,400	12,753,400
ASSURANCE QUALITÉ								1,104	62,896	64,000
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT								13,200	752,004	765,204
SUIVI								2,760	157,240	160,000
COMMUNICATION								10,000	40,000	50,000
SOUS-TOTAL								247,064	13,545,540	13,792,604
Produit 2. L'autonomisation économique des personnes touchées, et en particulier des femmes, est renforcée, ce qui contribue à la stabilité et à la revitalisation des ménages et des communautés.										
Résultat de l'activité 2.1. La capacité des communautés affectées à restaurer leurs activités productives, à protéger leur environnement et à favoriser l'autonomisation économique des femmes est renforcée pendant la période de relèvement										
2.1.1. Stabiliser les moyens de subsistance à court terme pour les populations affectées, en mettant l'accent sur le soutien des femmes								55,000		55,000
• Mise en place d'emplois d'urgence dans et par les communes (travaux sur les infrastructures communautaires, élimination des déchets organiques et des débris, stabilisation des pentes, etc.) en privilégiant la formation des travailleurs et la reconstruction de la communauté, en tenant compte des différences entre les hommes et les femmes								170,000		170,000
• Fourniture de formation et d'équipement pour les emplois d'urgence								200,000		200,000
• Appui aux capacités des communautés à s'engager dans la planification, la coordination et la								75,000		75,000
								400,000		400,000
								2,500,000		2,500,000
								350,000		350,000
								12,000		12,000
								5,000		5,000
								50,000		50,000

	<p>mise en œuvre des emplois d'urgence (voir l'activité 1.2.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un mécanisme de transferts monétaires (modalité cash-for-work), en coordination avec les processus municipaux Soutien aux OCB pour la mise en place de microprojets communautaires destinés à générer des revenus axés sur la restauration des moyens de subsistance Analyse des approches innovantes et sensibles au genre des transferts monétaires aux fins de la reprise après sinistre Recours à des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes et axées sur la stabilisation des pertes et la préservation des sols Sensibilisation de la communauté aux techniques de protection de l'environnement et de gestion des débris susceptibles de préserver l'intégrité des écosystèmes et de réduire les risques Documentation et systématisations 				
Produit 2	Sous-total du produit 2		3:817,000		3:817,000
	ASSURANCE QUALITÉ		64,000		64,000
	FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT		229,020		229,020
	SUIVI		160,000		160,000
	COMMUNICATION		50,000		50,000
	SOUS-TOTAL		4:320,020		4:320,020
Produit 3. Les moyens d'existence durables et la protection de l'environnement sont favorisés, améliorant la résilience des communautés, et en particulier des femmes et d'autres groupes défavorisés, aux risques liés à l'économie, au climat et aux catastrophes.					

<p>Résultat de l'activité 3.1</p> <p>La capacité des communes et des organisations communautaires de base à réhabiliter les infrastructures communautaires clés et à gérer leurs systèmes opérationnels pour accroître la résilience en cas de catastrophe est renforcée, tout en tenant compte des priorités de réduction des risques des femmes et des groupes vulnérables.</p>	<p>3.1.1. Soutenir la réhabilitation des infrastructures communautaires et veiller à ce qu'ils répondent mieux aux besoins et aux priorités des femmes, des jeunes et des personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'une évaluation des besoins sensible au genre pour la réhabilitation de l'infrastructure communautaire, qui accorde une attention particulière à l'accès et à la gestion des biens communautaires • Mise en place d'un mécanisme communautaire participatif visant à identifier les priorités pour la réhabilitation des infrastructures, prenant en compte les priorités de relèvement, les évaluations des risques et les besoins spécifiques des femmes et des hommes (voir l'activité 1.2.2) • Appui technique pour la conception et la mise en œuvre d'activités de réhabilitation des infrastructures communautaires prenant en compte la réduction des impacts environnementaux • Conduite de projets de réhabilitation via l'emploi communautaire, pour les hommes et les femmes, étayée par la sensibilisation et la formation des travailleurs et des travailleuses • Promotion de l'utilisation de débris et de déchets organiques recyclés dans la réhabilitation des infrastructures communautaires et promotion des activités de compostage domestique • Soutien technique et logistique aux OCB, aux communes et aux directions techniques pour garantir l'exploitation et la maintenance appropriées des infrastructures réhabilitées 			<p>61100 61200 61300 Frais de personnel</p> <p>71200 Consultants internationaux</p> <p>71300 Consultants locaux</p> <p>71600 Voyages</p> <p>72100 Société sous-traitante</p> <p>72200 Équipement</p> <p>72300 Matériaux et biens</p> <p>72600 Subventions</p> <p>72800 TIC</p> <p>74200 Matériel audiovisuel et imprimé</p> <p>74500 Divers</p> <p>75700 Formation</p>	<p>55,000</p> <p>100,000</p> <p>125,000</p> <p>50,000</p> <p>500,000</p> <p>400,000</p> <p>2,500,000</p> <p>29,000</p> <p>5,000</p> <p>60,000</p> <p>55,000</p> <p>100,000</p> <p>125,000</p> <p>50,000</p> <p>500,000</p> <p>400,000</p> <p>2,500,000</p> <p>29,000</p> <p>5,000</p> <p>60,000</p>
--	---	--	--	--	---

	<p>Sous-total</p> <p>3.1.2. Soutien le relèvement et l'amélioration des services de gestion des déchets solides ordinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui aux municipalités pour l'élaboration de processus et de modalités de gestion des déchets solides appropriés en fonction de l'évaluation des besoins et des capacités existantes Appui à la restructuration du système de collecte des déchets solides de rues dans trois municipalités à l'aide d'équipements, de soutien technique et d'un financement initial Soutien à la création de PME locales dans le recyclage des matériaux solides Soutien aux organisations de la société civile locale et sensibilisation pour les mesures de responsabilité sociale concernant la gestion des déchets solides à l'échelon municipal <p>Sous-total</p> <p>Sous-total du résultat de l'activité 3.1</p>	<p>3 824 000</p> <p>50,000</p> <p>20,000</p> <p>200,000</p> <p>300,000</p> <p>200,000</p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>5,000</p> <p>100,000</p> <p>1 030 000</p> <p>4 854 000</p>	<p>3 824 000</p> <p>50,000</p> <p>20,000</p> <p>200,000</p> <p>300,000</p> <p>200,000</p> <p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>5,000</p> <p>100,000</p> <p>1 030 000</p> <p>4 854 000</p>
<p>3.2 Résultat de l'activité</p> <p>La capacité des entrepreneurs et des coopératives et associations de producteurs à rétablir les entreprises, à créer des emplois « verts » et à saisir les opportunités d'activités génératrices de revenus durables est renforcée, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien économique des femmes.</p>	<p>3.2.1. Soutien les microentrepreneurs, et en particulier les femmes et celles touchées par des traumatismes causés par la crise et la violence, afin de développer et renforcer leur activité économique ainsi que leurs moyens de subsistance</p> <ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une évaluation des besoins pour les micros, petites et moyennes entreprises en situation de reprise d'activité, en accordant une 	<p>61100 61200 61300</p> <p>Frais de personnel</p> <p>71200 Consultants internationaux</p> <p>71300 Consultants locaux</p> <p>71600 Voyages</p> <p>72100 Société sous-traitante</p> <p>55,000</p> <p>100,000</p> <p>50,000</p> <p>300,000</p>	<p>61100 61200 61300</p> <p>Frais de personnel</p> <p>71200 Consultants internationaux</p> <p>71300 Consultants locaux</p> <p>71600 Voyages</p> <p>72100 Société sous-traitante</p> <p>55,000</p> <p>100,000</p> <p>50,000</p> <p>300,000</p>

	<p>attention particulière aux entreprises gérées des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Recensement des microentreprises dirigées par des femmes et évaluation de l'état du marché pour soutenir les produits concernés Renforcement des compétences professionnelles par une offre de services de formation et de soutien Amélioration des produits et du marché grâce à une distribution de petites subventions Promotion de l'utilisation de déchets recyclés pour la revitalisation de l'économie locale (artisanat, travail du bois, fer et tôle) Facilitation de l'accès à des services financiers inclusifs et équitables Évaluation et soutien des petites entreprises désireuses de formaliser et faciliter leur accès à une aide gouvernementale Évaluation et soutien des petites entreprises admissibles à l'entrée dans le secteur formel en leur facilitant l'accès à l'aide gouvernementale Fourniture d'un appui adapté et personnalisé aux femmes touchées par des traumatismes causés par la crise et la violence Fourniture un appui psychosocial aux femmes touchées par des traumatismes causés par la crise et la violence Systématisation des leçons apprises 	
	<p>Sous-total</p>	<p>1 570 000</p>
	<p>3.2.2 Renforcer la résilience des communautés en reconstruisant et en</p>	<p>61 100 61 200 61 300 Frais de personnel</p>
		<p>55 000</p>
		<p>1 570 000</p>
		<p>55 000</p>
		<p>1 000 000</p>
		<p>1 000 000</p>
		<p>20 000</p>
		<p>5 000</p>
		<p>40 000</p>
		<p>40 000</p>

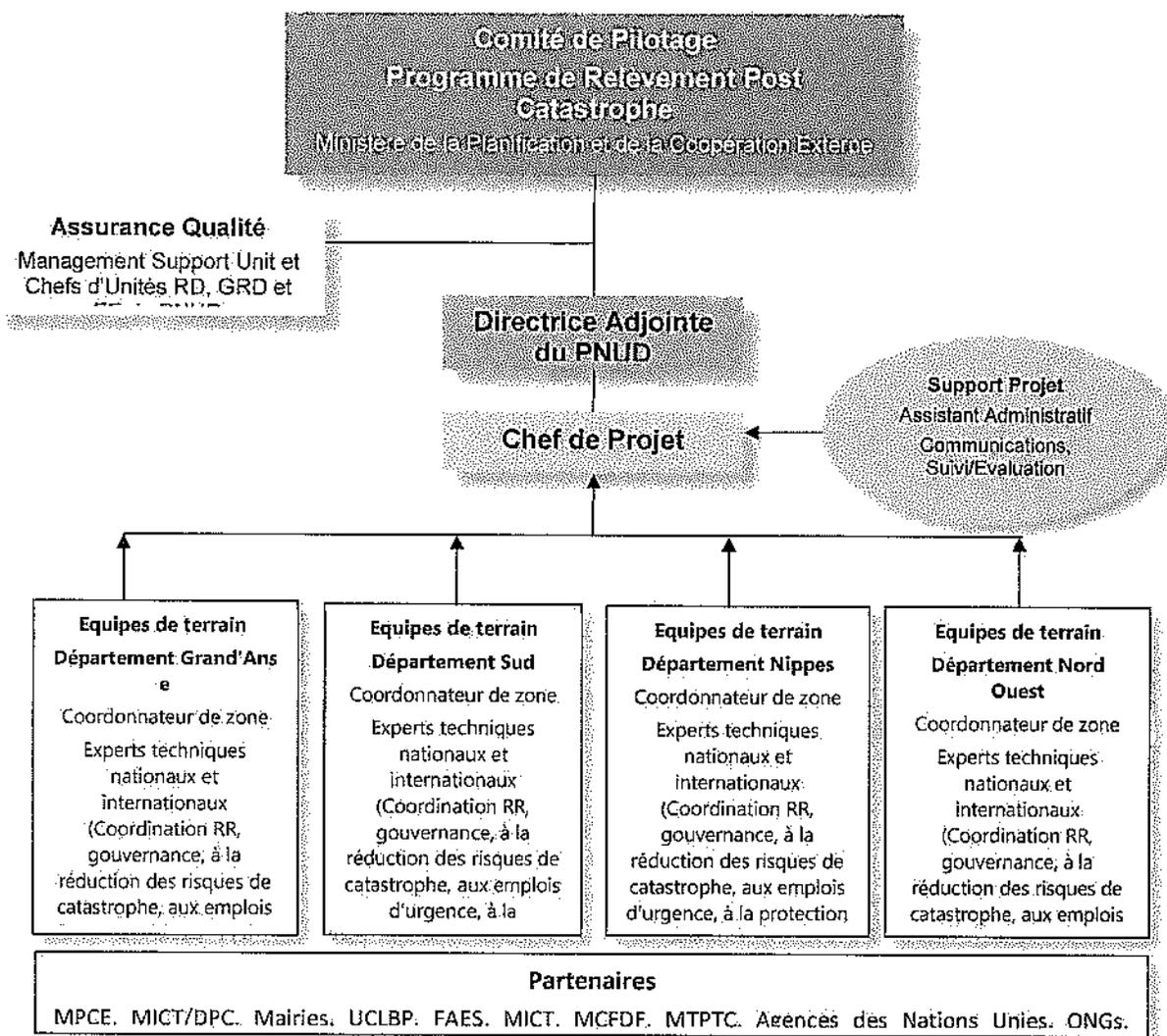
	rétablissant les coopératives et les associations					
<ul style="list-style-type: none"> • Identification des coopératives et des associations touchées, conduite d'une évaluation de l'offre et définition des priorités de relèvement • Appui à la réhabilitation des infrastructures des micro, petites et moyennes entreprises dans les zones rurales et urbaines • Renforcement de la chaîne de valeur des produits et amélioration de la gestion des affaires par la formation professionnelle et le soutien aux entreprises à la fois pour les hommes et les femmes • Facilitation de l'accès à des services financiers inclusifs et équitables • Soutien à la reprise des entreprises grâce à une subvention pour le remplacement des actifs commerciaux • Évaluation et soutien des groupes communautaires qui souhaitent constituer des coopératives • Systématisation des leçons apprises 	71200 Consultants internationaux 71300 Consultants locaux 71800 Voyages 72100 Société sous-traitante 72200 Equipement 72600 Subventions 72500 Fournitures 72800 TIC 74200 Matériel audiovisuel et imprimé 74500 Divers 75700 Formation	10,000 10,000 70,000 60,000 5,000 20,000 30,000	65,000 30,000 230,000 940,000 5,000	150,000	1,375,000	75,000 40,000 300,000 1,000,000 5,000 20,000 30,000

Vérification des comptes											65,000	130,000	195,000
SOUS-TOTAL											4,804,894	23,224,70	28,029,764
Services généraux de gestion (8 %)											384,392	1,857,990	2,242,381
TOTAL											5,189,286	25,082,860	30,272,145

VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le projet sera exécuté selon la modalité de mise en œuvre directe, par le bureau de pays du PNUD en Haïti. Au fil du temps et en particulier à travers le renforcement des capacités, le projet pourra progressivement s'appuyer sur les institutions haïtiennes pour la mise en œuvre de certaines activités.

Le mécanisme de surveillance sera assuré par un Comité de pilotage, coprésidé par le Représentant résident du PNUD en Haïti et un représentant du Gouvernement d'Haïti. Toutes les principales parties prenantes seront invitées aux réunions du Comité de pilotage. Le personnel du projet et l'équipe de soutien feront rapport au Directeur adjoint du PNUD qui, à son tour, facilitera l'interaction avec le Comité de pilotage sur les orientations stratégiques et les conseils pour s'assurer que le projet est conforme aux politiques du Gouvernement et qu'il est mis en œuvre correctement en conformité avec la proposition du programme.



a. Structure de gestion : Comité de pilotage

Le projet recevra des orientations stratégiques d'un Comité de pilotage. Celui-ci prendra en charge la surveillance du projet ainsi que la responsabilité de fournir des conseils stratégiques de haut niveau pour que le projet vise à atteindre ses objectifs déclarés tout au long de son cycle de vie, en fournissant des produits de qualité qui contribueront à des effets de niveau supérieur. Le Comité de pilotage prend des décisions de

gestion relatives à un projet à la demande du Chef de projet lorsque des conseils s'avèrent nécessaires ou que les tolérances du projet ont été dépassées.

Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le Comité de pilotage examine et approuve les plans d'étape du projet et autorise tout écart majeur par rapport aux plans d'étape convenus. Le Comité de pilotage est l'autorité qui décide de l'achèvement de chaque plan d'étape et qui autorise le début du plan de la prochaine étape. Il garantit que les ressources requises soient mobilisées, arbitre les éventuels conflits et négocie une solution à tout problème susceptible de survenir entre le projet et les organismes externes.

Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du Comité de pilotage seront établies conformément aux normes qui assureront la gestion des résultats obtenus en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Comité de pilotage, la décision finale incombe au PNUD.

Les membres du Comité de pilotage sont identifiés dans le schéma ci-dessus. Le Comité de pilotage comporte quatre rôles distincts :

- **Direction exécutive** : entité assumant la propriété du projet qui préside le groupe. Pour ce projet, le bureau de pays du PNUD en Haïti assumera ce rôle.
- **Partenaires de développement/Fournisseur principal** : individu ou groupe représentant les intérêts des parties qui financent des projets spécifiques de partage des coûts et/ou fournissent une expertise technique pour le projet. La principale fonction du Comité est de prodiguer des conseils sur la faisabilité technique du projet. Les donateurs qui financent le projet assumeront ce rôle.
- **Représentant des bénéficiaires** : individu ou groupe d'individus représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en dernier ressort du projet. La principale fonction au sein du Conseil consiste à assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe siègera au Comité de pilotage à ce titre.
- **Assurance de projet** : ce rôle incombe à chacun des membres du Comité de pilotage mais peut toutefois être délégué. Le rôle d'assurance de projet exécute les fonctions de surveillance et de suivi du projet en toute objectivité et liberté d'esprit, indépendamment du chef de projet, en s'assurant que les étapes appropriées de la gestion de projet sont traitées et complétées. Le bureau du PNUD en Haïti ou son mandataire s'acquittera du contrôle de l'assurance qualité. Les unités du PNUD au sein du Centre régional du PNUD peuvent être invitées à fournir une assistance technique, un avis consultatif sur les politiques ou un appui opérationnel.

Le Comité de pilotage se réunira chaque année pour examiner les progrès réalisés au titre du projet, approuver les plans de travail annuels et traiter toute question qu'il jugera importante.

b. Équipe de gestion de projet

Ce projet sera réalisé par le PNUD en Haïti dans le cadre de la modalité de mise en œuvre directe du PNUD. Le PNUD en Haïti sera responsable de la *gestion globale* du projet et des équipes. Le PNUD en Haïti sera l'entité responsable et redevable de la gestion quotidienne du projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions au titre du projet, la réalisation des produits du projet et l'utilisation efficace des ressources.

Les fonds alloués au projet seront versés au compte du projet et répartis entre les identifiants de produits dans ATLAS selon le plan de travail pluriannuel. Des fonds seront mis à la disposition du bureau de pays qui est responsable des décaissements financiers et de la fourniture d'un soutien administratif et opérationnel pour la mise en œuvre du projet. S'appuyant sur le personnel de projet et les experts techniques qui y sont associés, le PNUD en Haïti facilitera la liaison avec les principaux acteurs du Gouvernement et assurera le lien avec d'autres projets nationaux ou de relèvement dans la zone touchée afin de maximiser l'impact des interventions et de garantir la viabilité à long terme des résultats (voir l'annexe ci-jointe).

La dotation en personnel comprendra dans un premier temps un Chef de projet, un associé au projet, un spécialiste du suivi, un responsable de la communication et un spécialiste en égalité des sexes. Au cours de la mise en œuvre du projet, et en fonction de la mobilisation des ressources, le PNUD pourra recruter des spécialistes en matière de gouvernance, d'activités de relèvement, de gestion des risques et désastres, de récupération économique et de protection de l'environnement, sur la durée du projet ou de manière ponctuelle en fonction des besoins. La capacité en matière d'égalité des sexes devrait être assurée, au-delà du spécialiste en égalité des sexes, par tout le personnel du projet et les procédures de recrutement devraient inclure la prise en compte des compétences nécessaires en matière de genre. Le personnel de projet sera basé à Port-au-Prince ou directement dans les régions affectées en fonction des besoins.

DESCRIPTION DES POSITIONS CLES DU PROJET

Chef de projet : le PNUD nommera un chef de projet à temps plein basé au PNUD en Haïti pour administrer la mise en œuvre quotidienne du projet. Le Chef de projet fera rapport au Directeur de pays adjoint du PNUD, qui assurera la coordination avec les équipes existantes du programme, le Comité de projet, la direction du PNUD en Haïti, les acteurs du Gouvernement national, d'autres institutions des Nations Unies et les donateurs.

La responsabilité principale du Chef de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualité requises et les contraintes de temps et de coût exigées. Une des tâches importantes du chef de projet sera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de projet, le personnel technique et les consultants à court terme en vue de déterminer la meilleure façon d'utiliser les fonds du projet pour obtenir un impact maximal. Ces parties seront directement responsables devant le PNUD en Haïti conformément aux conditions de l'accord ou du contrat devant être établi à cet effet. Les parties responsables seront identifiées, évaluées et sélectionnées selon les termes du mandat, en fonction de leur expérience, leur expertise et leurs capacités dans les domaines essentiels couverts par le projet. De plus, des ONG, des OCB ou des entreprises du secteur privé seront dans certains cas impliquées. Ces entités seront choisies sur la base d'un processus de passation de marchés stratégique et concurrentiel entrepris par le PNUD en Haïti.

Le Chef de projet élaborera le plan de travail annuel, examinera les rapports trimestriels, annuels et finaux ainsi que les révisions de projet et demandera le transfert des fonds des donateurs pour approbation par le PNUD en Haïti. À la fin du projet, le chef de projet élaborera une proposition de transfert des biens acquis en collaboration avec les ressources du projet.

Il/elle sera responsable de la supervision technique d'ensemble, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi des produits du projet, en étroite coordination avec les chefs d'équipe des thèmes suivants : Gouvernance démocratique et État de droit, Réduction de la pauvreté, Réduction de la vulnérabilité et Renforcement de la résilience. Il/elle sera responsable de l'élaboration de plans de travail et de rapports trimestriels et annuels, et examinera et commentera les rapports techniques soumis par le personnel technique, les consultants et les ONG/OCB. Il/elle participera aux panels et comités d'évaluation des offres pour l'achat de biens et services, en assurant la conformité de la documentation avec les spécifications techniques et les objectifs du projet. Il/elle supervisera et évaluera le travail des consultants, assurera la coordination des activités et gèrera les procédures techniques, logistiques et administratives en vue d'assurer la réalisation des produits du projet. Il/elle supervisera la formulation des termes de référence pour établir les contrats avec les personnes physiques et/ou les OCB/ONG ou les entités du secteur privé engagées au titre du projet et préparera les spécifications techniques des biens et services à acquérir.

L'Associé au projet fera rapport au Chef de projet. Son rôle consiste à fournir un soutien analytique à la planification et la mise en œuvre des projets ainsi qu'un appui en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports avec le concours des fonctionnaires techniques et des fonctionnaires chargés du suivi. Il devra participer à l'administration du projet et à son déploiement conformément aux processus et procédures du programme ATLAS, en appliquant les principes de la gestion axée sur les résultats aux réalisations du projet. Il prendra part à la gestion du savoir et à la coordination des partenariats conformément aux directives. Ses fonctions impliquent également la fourniture d'un appui administratif et logistique efficace, la planification du calendrier des réunions et la rédaction de leurs procès-verbaux provisoires. Son assistance sera requise dans les tâches de gestion financière et les processus d'approvisionnement des projets ainsi que pour la préparation des rapports de projet, la gestion des données et des documents et la diffusion des produits axés sur le savoir.

Conseillère en égalité des sexes : Une conseillère principale en égalité des sexes, soutenue par les points focaux genre désignés de chaque Unité de programmation, sera responsable pour fournir des conseils techniques, des outils, des formations et des directives afin de veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient intégrées tout au long du cycle du projet et que les résultats en matière d'égalité des sexes soient surveillés et évalués en conséquence.

Spécialiste du suivi : il/elle sera également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie et du plan de suivi et d'évaluation du projet, en garantissant la qualité des indicateurs de performance et leur collecte en temps opportun (voir la description détaillée des responsabilités à la section VI).

Responsable de la communication : Il/elle sera chargé(e) de l'élaboration et de la diffusion de la stratégie de communication du projet via les médias sociaux et dans les organes de médias audiovisuels et écrits. Il lui incombera d'assurer la visibilité du projet auprès des parties prenantes locales et nationales, auprès du bureau du PNUD en Haïti et auprès du Siège de l'organisation. Il/elle devra appuyer la systématisation et la saisie des connaissances tout au long du projet, en collaboration avec le personnel technique concerné.

c. Équipe technique

Les **Coordonnateurs de zone** seront responsables de la coordination des activités de projet en matière de gouvernance, d'aide d'urgence aux moyens de subsistance et de soutien à la diversification des moyens de subsistance dans les trois départements concernés. Ils seront déployés sur le terrain, serviront d'interface entre les représentants du Département et de la commune et assureront le suivi des activités de certains spécialistes techniques. Les Coordonnateurs de zone fourniront également des conseils techniques, des services de mentorat et des informations à leurs homologues au niveau communal, départemental et national, selon les besoins.

Spécialistes techniques : il est recommandé que le projet comporte les postes techniques suivants, conformément aux activités et ressources mobilisées : Spécialiste en gouvernance locale ; Coordonnateur d'activités de relèvement ; Spécialiste en gestion des risques et désastres ; Spécialiste en relèvement économique ; Spécialiste en protection de l'environnement ; Coordonnateur en gestion des débris ligneux/déchets ; Spécialiste en Agroforesterie.

Des **experts techniques nationaux et internationaux** seront recrutés à court terme, en fonction des besoins, pour exécuter des tâches spécifiques liées à la gouvernance, à la réduction des risques de catastrophe, aux emplois d'urgence, à la protection de l'environnement ou à la revitalisation des moyens de subsistance, entre autres domaines. Les consultants seront sélectionnés sur la base de termes de référence spécifiquement élaborés en concertation avec les parties prenantes concernées. Les consultants peuvent être choisis dans les listes d'experts du PNUD ou au terme d'une procédure d'appel d'offres, selon le cas.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE ET GESTION DES RISQUES

CLAUSES LIÉES AU CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent descriptif de projet prendra la forme d'un instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance (SBAA) entre le Gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les mentions faites par le SBAA de « l'Agent d'exécution » doivent s'entendre comme faisant référence au « Partenaire d'exécution ».

CLAUSES LIÉES À LA GESTION DES RISQUES

UNDP (Modalité de mise en œuvre directe)

1. En tant que partenaire d'exécution, le PNUD doit se conformer aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun des fonds destinés au projet ne sera utilisé pour fournir un appui à des individus ou des entités associés au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste récapitulative tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste est consultable sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/acc_sanctions_list. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-conventions entrant dans le cadre du présent descriptif de projet.

Conformément aux Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD (POPP), la durabilité sociale et environnementale sera améliorée grâce à l'application des normes sociales et environnementales (NES) du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du Mécanisme de réponse aux parties prenantes (MRPP) y afférent (<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/secu-srm.html>).

3. Le partenaire d'exécution devra : (a) mener les projets et les activités liées aux projets d'une manière conforme aux Normes sociales et environnementales du PNUD ; (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour que le projet respecte ces normes ; et (c) s'engager de manière constructive et en temps opportun pour traiter les préoccupations et les plaintes soulevées dans le cadre du Mécanisme de réponse aux parties prenantes. Le PNUD veillera à ce que les communautés et d'autres parties prenantes du projet soient tenues informées de l'existence du MRPP et qu'elles puissent y accéder.
4. Tous les signataires du descriptif de projet coopèrent de bonne foi avec tout exercice visant à évaluer un projet ou les engagements liés au projet ou le respect des normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné ainsi qu'aux informations et à la documentation pertinentes.

X. ANNEXES

1. *Rapport d'assurance qualité du projet.*
2. *Modèle d'examen social et environnemental.*
3. *Analyse des risques.* Voir l'annexe ci-jointe.
4. *Évaluation des capacités : Résultats des évaluations de la capacité des partenaires d'exécution (notamment les micro-évaluations au titre de l'Approche harmonisée des transferts monétaires).* À joindre par le bureau de pays.
5. *Descriptifs des fonctions des principaux dirigeants.*
6. *Liste des projets complémentaires*